

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 15 décembre 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES
Adjoints – Mme MAILLOT, M. SALLIOT, M. CAVANNA, Mme CARBONELL (jusqu'à 22h44), M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, Mme JACAMENT, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme SEBAN (à partir de 20h04), Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, M. DELALANDE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : M. CAREL à M. ASSILATAM - Mme REGNAULD à M. LE FLOCH - M. BAKIR à M. FAUCONNET - Mme BAUBRY à Mme PROVOST - M. CHAMBORAIRE à M. NOBRE - Mme PAILLOT à Mme MAILLOT - M. DO ESPIRITO SANTO à M. CAVANNA - Mme CARBONELL (à partir de 22h44) à Mme ELICE - M. CIANI (à partir de 20h04) à Mme SEBAN - M. POINSIGNON à M. CAPILLON - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - Mme ZERROUR à M. BEAL – Mme KELOUA à Mme THIBAULT - M. PAUTRE à M. DELALANDE

ABSENTS : M. CIANI (jusqu'à 20h04) - Mme AWAD - Mme SEBAN (jusqu'à 20h04)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Patricia VAVASSORI

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : 28

Représentés : 12

Absents : 3

Début de séance : 19h37

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci de votre présence ce soir, nous allons pouvoir débiter ce Conseil. Donc je propose à Madame VAVASSORI de faire l'appel.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs, bonsoir, Mesdames et Messieurs de l'Administration.

Donc, je vais procéder à l'appel.

Mme VAVASSORI procède à l'appel et annonce 40 présents ou représentés.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

Donc je vous propose en premier point l'approbation du procès-verbal de notre Conseil du 16 novembre dernier. Y a-t-il des remarques ? Non ? Donc je passe au vote. Donc, nous espérons que les tablettes vont pouvoir fonctionner aisément. Vous nous dites quand c'est prêt.

Je vous propose de passer au vote à main levée puisque là encore, il y a une défaillance. Ah ça y est, c'est bon. Voilà, ça fonctionne. Vous pouvez donc voter sur votre tablette.

Monsieur ITZKOVITCH, je ne sais pas... si. Je vois votre nom apparaître. C'est bon ? Ben je vois encore Ivan.

Ivan ITZKOVITCH

Parce que je n'ai pas de tablette, Monsieur le Maire, parce que j'avais *[inaudible]* la dernière fois, mais sauf que du coup ça n'a pas été réinstallé. Je pense qu'une solution va être trouvée là.

Monsieur le Maire

Bien. Nous restons patients. Damien ? D'accord.

Bon, écoutez, moi je propose qu'on vote à main levée, là, parce qu'on ne va pas non-plus perdre de temps sur ce premier point. Comment ? Elle arrive ? Ah d'accord. Excusez-moi, je ne l'avais pas vue. Très bien, voilà, en effet.

Donc 40 votes pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

2. RAPPORT ANNUEL 2022 DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DE ROSNY-SOUS-BOIS (S.E.M.R.O.)

Monsieur le Maire

Les points suivants sont des rapports annuels. Le premier est le rapport annuel pour lequel nous devons prendre acte et non-pas voter. Donc on n'aura pas besoin d'appuyer sur nos tablettes.

Le premier est le rapport des administrateurs représentant la Ville de Rosny au sein de la SEMRO. Donc nous prenons acte, puisque vous avez bien sûr lu le document qui vous a été transmis. Le rapport annuel de la SEMRO pour l'année 2022 comprend les éléments suivants : la vie de la société et la présentation des comptes de l'exercice, les opérations propres à la société, l'activité en recherche et développement, les participations, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Des questions ? Non. Donc nous prenons acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

3. RAPPORT ANNUEL 2022 DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA VILLE AU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL PARIS EST DEVELOPPEMENT (SPL PAREDEV)

Monsieur le Maire

Donc idem pour la SPL PAREDEV, prise d'acte pour l'année 2022. Donc une présentation concernant la vie de la société, présentation des comptes de l'exercice, l'activité opérationnelle de l'exercice écoulé, l'activité en recherche et développement, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les mandataires sociaux du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Nous prenons acte, je vous en remercie.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

4. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU GOLF PUBLIC DE ROSNY-SOUS-BOIS – ANNEE 2022

Monsieur le Maire

Le 4^{ème} point, le rapport annuel sur la gestion du golf de Rosny. Je laisse la parole à Monsieur CAVANNA, rapidement.

Fabrice CAVANNA

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chers Rosnéens. Le rapport annuel sur la gestion du golf public de Rosny-sous-Bois.

Le 1^{er} janvier 2010, un contrat d'affermage a été passé avec les Nouveaux Golfs de France (NGF Golf), devenu ensuite UGOLF, entreprise gérant plus de 45 golfs en France et possédant un réseau étendu dans le monde entier.

Les éléments structurants du rapport d'activité 2022 pour la gestion du golf de Nanteuil sont les suivants :

Une année qui se caractérise par une baisse globale du chiffre d'affaires, dont un peu moins de 3 %, qui passe de 600 000 € en 2021 à 583 000 € en 2022. Et ce, malgré une augmentation de 4,84 % du chiffre d'affaires des abonnements.

Cette baisse s'explique notamment par une baisse du chiffre d'affaires du CA Practice de 14 % et Green Fee (17 %) – après, tout le monde n'est pas golfeur, donc il y a des termes qui ne sont pas forcément évidents pour tout le monde – à corréliser avec une météo assez défavorable n'ayant pas permis un entretien optimal du terrain et ayant drainé des pratiquants sur d'autres golfs.

Alors notons aussi une augmentation des charges d'entretien des terrains d'environ 30 %, à mettre en lien avec la mise en place du « zéro phyto » nécessitant plus d'opérations mécaniques.

Il est également à noter une baisse de plus 9 % du nombre de licenciés du Golf. Enfin, le délégataire, comme l'année précédente, a accueilli 20 classes d'élémentaires durant l'année pour un cycle de 7 séances d'initiation, sans aucun frais pour la Ville.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 30 novembre dernier.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CAVANNA. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Peut-être juste une question, puisqu'on voit que cette année et ce n'est pas la première année, le chiffre d'affaires est en baisse, peut-être une interrogation sur l'analyse que vous en faites ? Est-ce qu'il y a une réflexion à moyen et long terme sur comment est-ce que vous voyez un petit peu la pérennité de cette activité du golf sur notre ville, sur un espace de pratique sportive qui prend en tout cas une part importante de l'espace public ? En tout cas c'est notre interrogation.

Monsieur le Maire

Je pense que comme l'a dit Monsieur CAVANNA, ça dépend aussi des aléas du temps, hélas. Il y a eu la période Covid et le fait aussi, je pense qu'il y a un certain nombre de golfeurs qui ne sont pas venus sur le terrain pour jouer. Donc après il faut reprendre aussi une dynamique. Et Monsieur CAVANNA, vous qui faites du golf, avez-vous d'autres explications aussi ? Enfin, ce qui est important quand même à signaler, c'est qu'il y a quand même 20 classes d'élémentaires qui ont participé à un cycle de séances d'initiation, sans aucun frais pour la Ville, ce qui a été précisé. Donc c'est important.

Fabrice CAVANNA

C'est vrai que le phénomène météo est quand même assez important. Et puis le fait d'avoir un golf à Rosny permet aussi de conserver des espaces verts sur la commune.

Monsieur le Maire

Bon, le golf va investir l'année prochaine. Il y a une réunion dédiée en janvier sur les investissements du Golf. Donc je vous tiendrai au courant de l'avenir de notre golf qui est un bel espace vert en effet. Nous prenons acte de ce compte rendu.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

5. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DU CENTRE AQUANAUTIQUE CAMILLE MUFFAT – ANNEE 2022

Monsieur le Maire

Monsieur CAVANNA, le point suivant, qui est la gestion du centre aquanautique Camille Muffat pour l'année 2022.

Fabrice CAVANNA

Donc à nouveau mon tour. Par délibération en date du 13 février 2014, le Conseil municipal a approuvé le choix de la société OPALIA comme candidat attributaire de la délégation du service public pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du Centre nautique et sportif Claude Bernard, aujourd'hui dénommé Centre aquanautique Camille Muffat.

Les éléments structurants du rapport d'activité 2022 pour la gestion du centre aquanautique Camille Muffat sont les suivants : un équipement qui a retrouvé une normalité d'exploitation après une année 2021 encore fortement impactée par la crise sanitaire, avec la fermeture à tout public du 1^{er} janvier au 5 mai et la mise en chômage partiel de l'ensemble du personnel.

Une fréquentation globale de l'équipement qui se rapproche de la dernière année pleine de fonctionnement à savoir 2019 (119 628 entrées contre 127 615 en 2019). Un nombre de 1171 abonnés en 2022 contre 1169 en 2019, soit une stabilisation du nombre d'abonnés.

Un chiffre d'affaires, hors contribution ville, de 739 974 € contre 468 772 € en 2021, soit une augmentation de 58%. Pour information, le CA hors contribution en 2019 était de 790 961 €.

L'année 2022 dégage un résultat d'exploitation positif de 149 048 €, en augmentation de plus de 28% par rapport à 2021.

Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux réunie le 30 novembre dernier.

Il proposé au Conseil municipal de bien vouloir en prendre acte.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CAVANNA. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, une question. On voit que la fréquentation revient à un rythme normal d'avant Covid. Donc ça c'est tant mieux. Néanmoins, vous avez fait passer aux précédents Conseils municipaux des augmentations de tarifs pour le centre nautique, qui étaient justifiées par le délégataire, par le risque inflationniste et donc, notamment, un risque sur le résultat d'exploitation.

Nous, quand on voit la délibération, on voit que finalement le délégataire dégage un résultat d'exploitation positif de près de 150 000 €, soit une augmentation de plus de 28 %. Donc on s'interroge du coup sur l'utilité d'avoir augmenté les tarifs si en fait, finalement, la santé financière du délégataire et de l'activité n'a pas eu finalement d'impact aussi négatif.

Monsieur le Maire

Donc il est prévu mi-janvier, d'avoir une négociation avec OPALIA, avec qui nous avons une convention jusqu'en 2038. Nous allons renégocier tout cela avec eux et c'est prévu mi-janvier. Voilà, par rapport à tous ces tarifs et à tous ces prix. Donc prise d'acte.

Monsieur le Maire

Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, merci. Bonsoir, mes chers collègues, Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Désolé si je parle un peu du nez ce soir parce que j'ai une fin de grippe. Juste Monsieur le Maire, quand vous nous dites qu'il est prévu une négociation, quels sont vos objectifs dans cette négociation ?

On ne rentre pas en négociation sans avoir des objectifs, donc est-ce que vous pouvez nous les présenter ? Est-ce qu'il est prévu dans votre esprit, d'essayer de baisser un certain nombre de tarifs, ce qui est important pour les Rosnéens? Ou bien... voilà quels sont vos objectifs ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, on ne négocie pas pour augmenter les tarifs, mais au contraire, pour avoir une variable qui convienne à l'ensemble des Rosnéens. Donc ce n'est pas pour avoir plus, mais pour essayer d'avoir une stabilité au niveau des tarifs.

Eric BÉAL

Alors puisqu'OPALIA gère le centre et que le centre propose un certain nombre d'activités, non-seulement la piscine, mais beaucoup d'autres activités, est-ce que vous avez fait un choix parmi ces activités ? Notamment, je pense à la piscine qui est quand même l'activité, on va dire la plus démocratique, ouverte à tous et qui fait du bien, notamment, lorsqu'il commence à faire chaud au printemps et en été. Est-ce que c'est plutôt une cible principale?

Monsieur le Maire

L'hiver aussi.

Eric BÉAL

Oui, mais pour la fréquenter régulièrement, je peux vous dire qu'il y a quand même beaucoup moins de monde. Est-ce que vous avez fait des choix dans ce domaine ?

Monsieur le Maire

Ça fera partie de la négociation avec eux. Mais pour l'instant, je n'ai pas directement effectué les choix. Je laisse cela à mon adjointe aux sports qui est absente ce soir, mais ça fera partie en effet des choix qui seront faits, qui seront proposés. Monsieur CAVANNA, si vous avez d'autres éléments à nous proposer, vous qui êtes un fidèle de la piscine de par vos activités, avez-vous quelque chose à rajouter ?

Fabrice CAVANNA

Non, je préfère laisser ma collègue en charge des sports revenir vers Monsieur BÉAL pour lui apporter des réponses.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il est important, en effet, que les activités — vous avez dit que c'était démocratique, mais c'est plus que démocratique puisque c'est ouvert à tous — puissent être abordables pour tous et abordées avec les meilleurs tarifs, dans les meilleures conditions. Donc je vous tiendrai au courant suite à la discussion avec OPALIA qui aura lieu en janvier.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

6. RAPPORT ANNUEL BABILOU (CRECHE LES GAZOUILIS DES PORTES DE ROSNY) – ANNEE 2022

Monsieur le Maire

Madame CARBONELL pour le rapport annuel Babilou.

Marie-Pierre CARBONELL

Bonsoir Monsieur le Maire, Bonsoir tout le monde. Alors le rapport annuel Babilou :

Depuis la délibération n° 24 du 15 juillet 2020, la gestion du multi-accueil des Portes de Rosny a été confiée à la société EVANCIA SAS Babilou. Lors de la Commission consultative des services publics locaux du 30 novembre 2023, le délégataire nous a présenté son rapport d'activité 2022 comprenant une ouverture de 233 jours sur sa structure. 40 places ont été réservées pour 89 enfants inscrits, soit 13 contrats supérieurs à 200 heures mensuelles, 60 contrats entre 50 et 200 heures mensuelles et 16 contrats inférieurs à 50 heures, pour un taux d'occupation de 73,05 %. En 2022, 70 890 heures ont été facturées, ce qui représente pour la Ville une participation de 241 433 €. Le compte d'exploitation du délégataire a un solde positif de 23 299 €. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport annuel.

Monsieur le Maire

Merci Madame CARBONELL. Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Pas une question, une remarque. Le rapport est très clair et je voudrais que tout le monde, ici, ait en tête le chiffre de 241 433 €, en gros 240 000 € de coût pour la Ville.

Je vous dis ça parce que je pense qu'au budget 2024, comme vous l'aviez déjà évoqué sur le budget 2023, vous allez continuer à inscrire les crédits d'investissement et bientôt aussi de fonctionnement de la nouvelle crèche, que vous avez choisi de passer vous-même en régie et non-plus en DSP. J'invite juste l'ensemble de nos collègues à retenir ce chiffre de 241 000 €. On verra ce qu'il en sera, notamment en coût d'investissement et de fonctionnement de la nouvelle crèche, que vous avez décidé vous-même de passer en régie.

De mémoire, vous allez devoir inscrire en 2024, sauf si je me trompe, entre 1,5 million et 2 millions d'investissement sur cette crèche.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ITZKOVITCH. Nous ferons les comparaisons en temps voulu. Absolument. Bien, d'autres questions ? Non. Donc prise d'acte pour la crèche Babilou.

PRISE D'ACTE

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

7. RAPPORT ANNUEL 2022 POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

L'exploitation des marchés forains. Monsieur NOBRE.

Antonio NOBRE

Bonsoir à tous.

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil municipal a attribué à la société GERAUD & Associés, le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés forains, pour une durée de 15 ans.

Il s'occupe de 3 marchés. Le marché du centre : 12 abonnés, 6 volants, le marché de la gare : 16 abonnés et 2 volants en moyenne et le marché Saint-Exupéry : 3 abonnés et 3 volants en moyenne. On constate donc qu'il y a une évolution des recettes et une baisse des dépenses. Ce rapport a été présenté devant la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 30 novembre dernier.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, une question récurrente sur la santé du marché de la gare, parce qu'on voit encore cette année des départs importants de commerçants. On sait que c'est un marché qui fonctionne moyennement depuis notamment son déplacement. Nous, on avait à plusieurs reprises fait des propositions et peut-être que la Ville y réfléchit. Mais on voit bien que sur les villes périphériques, à proximité notamment de transports, la réflexion d'avoir un marché qui est plutôt ouvert en soirée quand les gens rentrent du travail, peut aider en tout cas au développement du marché. Donc, est ce que c'est aujourd'hui une hypothèse sur laquelle la municipalité travaille ?

Monsieur le Maire

Je laisserai Monsieur NOBRE répondre, mais juste deux éléments. Donc ce marché était déjà déclinant avant qu'il ne soit installé au marché de la gare et en effet, nous avons déjà fait plusieurs expériences de marché le soir qui ont plutôt bien fonctionné. Donc c'est vrai que c'est une expérience que nous souhaitons renouveler. Monsieur NOBRE.

Antonio NOBRE

Oui, tout à fait. Il me semble aussi qu'on avait mis au budget dernièrement une somme assez importante pour la toiture, parce qu'on voit qu'il y a quand même pas mal de dégradations. Ça a été retoqué par la CRC et normalement ça devrait être mis au budget prochain. On a testé des marchés nocturnes en mai dernier et en septembre, ça a très bien fonctionné. Bon, bien sûr, en septembre il y a un peu de pluie, c'est un peu moins attractif. Mais il est prévu pour 2024 qu'on renouvelle l'expérience pour voir si ça fonctionne et puis potentiellement voir avec GERAUD

pour modifier le mercredi, parce que le mercredi il y a très peu de commerçants et donc très peu de Rosnéens qui viennent. Donc à voir si ça peut se tester en fin de journée, début de soirée. Voilà.

Monsieur le Maire

C'est une expérience qui a plutôt bien réussi, que nous souhaitons renouveler. Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Oui, Monsieur le Maire, Mes chers collègues, bonsoir. Juste sur le marché de la gare, Monsieur NOBRE a en partie répondu à la question, à savoir un budget en 2024 pour la toiture. Néanmoins, fréquentant le marché tous les samedis, je vous signale quand même qu'il faudrait peut-être bâcher la toiture parce qu'en ce moment, les commerçants mettent des bassines pour récupérer la flotte qui tombe. Donc j'ai bien pris acte des travaux qui allaient être faits en 2024...

Antonio NOBRE

C'est demandé aussi. Ça a été demandé en octobre ou novembre je crois. Et ce mois-ci...

Claude CAPILLON

Ça serait bien de leur répondre parce qu'ils n'ont pas de réponse à l'heure actuelle.

Antonio NOBRE

D'accord.

Claude CAPILLON

Merci.

Antonio NOBRE

Merci à vous.

Monsieur le Maire

Je voudrais simplement rappeler que les infiltrations ne datent pas de cette période, mais à la création du marché, il y avait déjà des infiltrations et des soucis. Je pense qu'il y a eu certainement une malfaçon. Je pense que vous vous en souvenez.

Claude CAPILLON

Monsieur le Maire, j'étais là à l'époque et les travaux ont été pris en charge par l'assurance et la garantie. Donc tous les travaux ont été faits. Effectivement, il y a eu quelques soucis à la livraison, mais les travaux ont été faits par les installateurs du marché.

Monsieur le Maire

Oui mais voilà, le problème existe depuis la création de ce marché, qui est très bien d'ailleurs...

Claude CAPILLON

Ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire

Si, si, c'est vrai que ce problème existait. Avec Madame VAVASSORI et moi-même, c'était un sujet que nous évoquions régulièrement. Voilà. Mais enfin, en tout cas, en effet, il faudra effectuer les travaux nécessaires. 200 000 € de travaux. Mme THIBault.

Magalie THIBault

Juste pour être sûre de bien comprendre. Il n'y a pas d'assurance du coup ? Pourquoi c'est à la Ville de prendre tout en charge ?

Monsieur le Maire

Je pense qu'il doit y avoir un souci de garantie décennale. Il faudra que je revois par rapport à cela, je l'ai plus en tête.

Magalie THIBAUT

Il faut être sûr !

Monsieur le Maire

Voilà. Bon, en tout cas, c'est un coût. Et en effet, c'est au dépens des commerçants.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc nous prenons acte pour cette exploitation des marchés forains de Rosny, sachant que nous avons aussi une réflexion sur le marché du Bois-Perrier. Monsieur NOBRE, si vous voulez en parler.

Antonio NOBRE

Oui. On est en train de voir pour remettre en place — vu que le marché Saint-Exupéry ne fonctionne pas trop bien — pour remettre en place le marché du Bois-Perrier sur la place Hoffmann, de remettre en place un grand marché. Il y a de beaux projets et ce serait pour une mise en place en mars prochain, au printemps prochain. Voilà. On y travaille.

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Oui, je voudrais ajouter que le stationnement gratuit va être allongé à une heure au lieu d'une demi-heure. Ça n'a pas été possible en 2023 puisqu'il faut un avenant au contrat et ça a un coût qui n'était pas budgété sur 2023. Donc sachez que votre demande, Monsieur CAPILLON, et celle des usagers, est prise en compte. Donc le stationnement gratuit passera d'une demi-heure à une heure.

Par contre, nous veillerons avec Monsieur NOBRE, à ce que les commerçants ne se garent plus du tout sur le parking de la gare, mais bien sur le parking des agents face à la mairie, ce qui est prévu depuis toujours. Mais malheureusement il y a quelques contrevenants.

Monsieur le Maire

Merci bien. Merci, Monsieur NOBRE. Merci Madame VAVASSORI.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

8. ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE D'INFOGERANCE PUBLIC COMMUNAUTAIRE (GIPC)

Monsieur le Maire

Je vous propose l'adhésion au Groupement d'intérêt économique d'infogérance public communautaire.

Fabrice LE FLOCH

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames, Messieurs. Le prestataire par lequel la commune passe pour l'hébergement de ses serveurs informatiques, a modifié son offre de service et a demandé à la Ville de changer de data center d'ici la fin du premier semestre 2024.

Le Groupement d'intérêt économique d'infogérance public communautaire — GIPC — a pour objet de proposer à ses membres un espace mutualisé et sécurisé d'hébergement de leurs services data center. La Ville devant quitter son lieu d'hébergement actuel, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce GIPC afin de pouvoir bénéficier de ses services. Cette adhésion de la Ville au Groupement d'intérêt économique d'infogérance public communautaire permet de bénéficier de l'accès à leur data center communautaire et de mutualiser des achats d'équipements et services numériques, ainsi que de l'expertise des services de cette structure. Le droit d'entrée à ce groupement est fixé à 10 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à ce groupement et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur LE FLOCH. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui. Je voudrais connaître les critères qui ont permis de choisir ce prestataire, savoir s'il y a d'autres villes en Seine-Saint-Denis qui sont déjà utilisatrices de ces services ? Tout simplement parce que le droit d'entrée de 10 000 €, je ne connais pas du tout ce métier et donc c'est peut-être un droit d'entrée tout à fait acceptable, mais enfin bon, c'est quand même une somme. Donc voilà, si vous pouviez nous donner des explications, ce serait très aimable.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas un prestataire, c'est un groupement de commandes.

Fabrice LE FLOCH

C'est un groupement, donc il y a des régions, des départements qui sont déjà dedans. C'est vraiment un groupement communautaire de départements et de régions par rapport à celui où on était actuellement. L'intérêt quand même est le coût et c'est assez important en termes de réduction du coût.

Là, les coûts de stockage informatique explosent. Et là, avec ce nouveau groupement, on va faire des grosses économies. Par contre, les droits d'entrée de 10 000 €, cela nous permet aussi d'acheter des serveurs, d'avoir des réductions sur tout le matériel, un peu comme le SIPPEREC.

Monsieur le Maire

Ça permet d'avoir des prix intéressants, bien sûr.

Fabrice LE FLOCH

Les prix sont très intéressants, oui.

Eric BÉAL

Juste pour information, est-ce qu'on peut avoir le nom des départements ou des villes qui sont déjà utilisatrices ?

Il y a Ile de France. Je pourrai vous donner les autres, mais je ne préfère pas communiquer sur nos serveurs en public. À la rigueur, je vous donnerai les documents si vous le souhaitez.

Monsieur le Maire

Très bien, Merci. D'autres questions? Non. Je passe au vote, donc prenez vos tablettes.

Patricia VAVASSORI

Monsieur le Maire, nous notons l'arrivée de Madame SEBAN, à 20h05, avec le pouvoir de Monsieur CIANI. Nous sommes donc 42 présents ou représentés.

Shannon SEBAN

Mes excuses pour le retard.

Monsieur le Maire

Très bien. Donc vous pouvez voter, prendre vos tablettes.

Monsieur BÉAL, je ne sais pas si vous avez appuyé. Voilà, c'est bon. Donc 42 votes, 42 voix pour. Merci à vous.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

9. ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) – MANDATURE 2020-2026 – APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, je vous laisse la parole pour les points suivants et tout d'abord, l'adoption du règlement budgétaire et financier de la mandature 2020-2026, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 et la mise en place de la M57.

Pierre MANGON

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir Mesdames et Messieurs.

Lors du dernier Conseil municipal, le 16 novembre dernier, la Ville de Rosny-sous-Bois a délibéré afin d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier, le R.B.F. Ce règlement devra être adopté au début de chaque mandature avant l'adoption du premier budget primitif. Il sera valable pour la durée du mandat restant à courir.

Le règlement budgétaire et financier est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable de la collectivité, voté par l'assemblée délibérante. Il est donc propre à Rosny-sous-Bois.

Selon l'instruction M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour chaque collectivité lors du passage à la M57, notamment afin de fixer les modalités de gestion interne des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Le R.B.F. établi pour la Ville précise le cadre juridique du budget communal, les principes de l'exécution budgétaire, les opérations particulières et les opérations de fin d'année, la gestion de la dette et les garanties d'emprunt. Au-delà des mentions obligatoires, ce R.B.F. décrit les procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de la collectivité. Il a donc deux buts principaux pérenniser les pratiques. Ces pratiques sont notamment celles décidées par les collectivités afin de combler des vides juridiques. En effet, la loi permet une certaine marge de manœuvre aux collectivités en fonction de la situation locale.

Faire connaître ces pratiques. Le R.B.F. a aussi une vocation pédagogique. Il vise à informer non seulement les élus, mais aussi l'ensemble des services de la collectivité, en particulier les services financiers. Il permet de rappeler les normes et les principes comptables avec exactitude et de créer une culture commune de gestion. Le R.B.F. qu'il vous est proposé ici d'adopter, reprend les mentions évoquées ci-avant, en les adaptant au contexte de la Ville et précise également la définition de règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Ce R.B.F. qui vous a été joint en annexe s'articule autour de quatre parties. Premièrement, le budget. Cette partie vise à décrire les différentes étapes budgétaires en rappelant les grands principes des finances publiques et le cycle budgétaire.

L'exécution budgétaire, elle, porte sur l'exécution budgétaire des crédits, tant en dépenses qu'en recettes, en détaillant chaque étape de l'engagement jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par la comptable publique. Au regard de l'obligation faite à l'ordonnateur de tenir une comptabilité d'engagement, un développement particulier est effectué dans le R.B.F. sur la notion d'engagement comptable et les différentes procédures applicables à la Ville. De plus, les spécificités liées aux dépenses et aux recettes sont détaillées pour chacune dans des paragraphes spécifiques, ainsi que les opérations financières particulières et opérations de fin d'année.

Après le budget, l'exécution budgétaire et nous avons en troisièmement les autorisations de programme et les crédits de paiement (dit AP/CP), tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette partie porte sur les autorisations de programme et les crédits de paiement qui seront mis en place courant 2024 à Rosny-sous-Bois.

Après les autorisations, la gestion de la dette. Elle concerne la gestion de la dette indispensable à la couverture d'une partie du besoin de financement de la section d'investissement. Le recours à l'emprunt est encadré par des règles précises.

Pour conclure, ce R.B.F. doit être perçu comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs, agents comme élus de la Ville, dans l'exercice de leurs missions respectives.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la Ville.

La commission ressources a été consultée sur le sujet lors de sa séance du 13 décembre dernier. Donc il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le présent règlement budgétaire et financier annexé et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte et document, accomplir toute formalité administrative et financière pour mener à bien l'exécution de la présente.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Comme vous le savez, nous l'avons dit au précédent Conseil, la M57 s'applique à l'ensemble des collectivités. Et là donc, c'est le règlement pour la Ville de Rosny-sous-Bois. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, juste une question, plutôt une affirmation, parce qu'effectivement le passage à la M57 rend obligatoire l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Mais pour certaines collectivités, c'est plutôt une actualisation. On en conclut donc que, en fait, précédemment, il n'y avait pas de règlement budgétaire et financier sur la Ville de Rosny-sous-Bois.

Monsieur le Maire

Non, en effet, il n'y en avait pas. Non mais enfin.

Pierre MANGON

Non, mais enfin il y avait la M14 et tout ça qui existait.

Monsieur le Maire

Il y avait des règles mais il n'y avait pas toute cette déclinaison.

Donc la M57 impose bien sûr un règlement. Des questions ? Non. Je passe au vote. Ça fonctionne ? Prenez vos tablettes.

Madame LEFELLE, vous êtes bloquée ?

Virginie LEFELLE

Ça ne s'ouvre pas.

Monsieur le Maire

Tout le monde a voté. Donc 42 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0
0

**10. ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, le point n°10.

Pierre MANGON

Les crédits dédiés aux dépenses d'investissement du budget 2024 ne pourront être engagés qu'à compter du vote du budget primitif dont l'adoption est programmée en mars 2024.

Aussi, comme l'autorise l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors autorisation de programme et de crédit de paiement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il convient donc d'ouvrir, d'ici à l'adoption du budget primitif 2024, les crédits nécessaires aux principales opérations (plan écoles, la réhabilitation des voiries, l'entretien des espaces publics, l'amélioration de l'éclairage public...), dans la limite réglementaire du quart des crédits votés au budget 2023.

Considérant le montant des crédits ouverts dans chacun des chapitres en dépenses d'investissement pour l'exercice 2023, l'application des règles précitées conduit au calcul suivant qui vous a été remis avec la convocation du Conseil municipal. Donc vous avez les chapitres budgétaires, les libellés, l'ouverture des crédits lors du vote 2023 et l'ouverture des crédits pour le début 2024.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2024, les investissements dans les limites qui vous ont été indiquées dans le document. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur MANGON. Donc, l'adoption du budget 2024 aura lieu en mars prochain. Des questions Monsieur ITZKOVITCH ?

Ivan ITZKOVITCH

Ça m'avait échappé, mais finalement on n'a pas besoin d'attendre le budget 2024, vous voyez, c'est l'avant-dernière ligne — pour nos collègues qui ont le rapport sous les yeux — crèche Coteaux Beauclair : 1,9 million sur l'année, 475 000 € deux années de fonctionnement. On n'a même pas ouvert la crèche.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ITZKOVITCH. D'autres questions ? Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Juste une explication de vote pour notre groupe. On s'abstiendra puisque vous nous proposez — c'est votre droit d'engager des dépenses sur le budget 2024 — mais comme vous l'avez rappelé, il ne sera voté qu'en mars et donc nous considérons que nous ne sommes pas à même de nous positionner alors que nous ne connaissons pas le cadre global que vous nous proposerez pour le budget 2024.

Monsieur le Maire

Merci. On passe au vote, reprenons vos tablettes.

Donc 42 votes exprimés. 29 pour et 13 abstentions.

29 voix pour et 13 abstentions (6 URAM et 7 R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

29

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0

13

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

11. VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire

Point suivant. Donc c'est une versement d'une avance de subvention d'équilibre au budget du CCAS. Madame PROVOST.

Christine PROVOST

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Afin de permettre au Centre communal d'action sociale de Rosny-sous-Bois de régler ses charges courantes au début de l'exercice 2024, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024 de la Ville, il est proposé de délibérer pour ouvrir la possibilité pour la Ville de verser une avance de subvention au CCAS, dans la limite de 1,5 M€.

La demande d'avance sera formulée expressément par le président du CCAS ou son représentant au regard des besoins réels et dans la limite du plafond fixé. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024 de la Ville lors de son adoption. La commission Ressources a été consultée lors de la séance du 13 décembre 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la possibilité pour la Ville de verser une avance de subvention au CCAS au titre de l'année 2024, dans la limite de 1,5 M€.

Monsieur le Maire

Merci Madame PROVOST. Des questions. Non. Nous passons au vote.

42 voix pour un grand merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

12. FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS – M57 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire

Je redonne la parole à Monsieur MANGON pour la fixation du mode de gestion des amortissements dans le cadre de la M57 pour le budget principal de la Ville.

Pierre MANGON

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du Code général des collectivités territoriales, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Il est utile de rappeler que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à la renouveler.

Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien, ou chaque catégorie de biens, par délibération de l'assemblée délibérante qui peut se référer à un barème indicatif.

À Rosny-sous-Bois, la délibération relative aux amortissements date d'octobre 1995, concomitamment au passage à la nomenclature M14. Malgré les évolutions matérielles et technologiques, aucune modification n'a été apportée depuis près de 30 ans. De plus, avec le recul, le manque d'exhaustivité de la délibération peut être maintenant source parfois de difficultés d'interprétation.

Par conséquent, le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 constitue le bon moment pour mener un travail à la fois sur les durées d'amortissement afin de les réadapter à nos modes de consommation actuels et sur les natures pour intégrer des biens immobilisés et valorisables.

Dans cette même dynamique, il est proposé de rehausser le montant minimum à partir duquel un bien immobilisé est amorti, le passant de 600 € TTC à 1 000 € TTC. C'est ce qui est couramment nommé les biens de faible valeur, amortis dans l'année en cours et de fait, sans écritures comptables.

L'amortissement étant une charge de fonctionnement, il est proposé d'opérer les modifications en deux temps, via une application progressive : à compter du 1^{er} janvier 2024, modification des durées d'amortissement pour les comptes d'immobilisations faisant déjà l'objet d'un amortissement et à compter du 1^{er} janvier 2025, intégration de nouveaux comptes à amortir, tels que par exemple, dans les nouveaux comptes à amortir, on trouve la plantation des arbres.

Le détail des comptes est présenté en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, moi. Voilà, j'ai un point de curiosité, là, parce que quand même, vous nous précisez dans la présentation de ce point, que les règles d'amortissement jusqu'à présent datent d'octobre 1995 — cela fait quand même très longtemps — correspondant à la nomenclature M14 dont vous avez rappelé l'existence, Monsieur MANGON. Je voudrais savoir pourquoi il n'y a pas eu de modification. Très justement, vous indiquez qu'entre temps, sur les 25 années qui se sont écoulées, il y a des tas d'investissements en matière d'informatique, d'outils très utiles de communication, etc. qui ont pu être passés et qu'ils ne pouvaient pas être correctement amortis

avec cette règle. Alors, est-ce qu'on peut savoir pourquoi entre la M14 et la M57 d'aujourd'hui, il n'y a pas eu, au cours des mandats précédents, de modification. Monsieur le Maire, vous étiez présent en tant qu'élus de la majorité. Est-ce que vous avez suivi cette affaire? Est-ce que...

Monsieur le Maire

Pas spécialement, mais je pense qu'il n'y avait pas l'utilité de le faire. Donc là, avec la mise en place de la M57, ça nous amène en effet à rafraîchir ces éléments et cette fixation du mode de gestion des amortissements. Donc, il n'y avait pas lieu précédemment de le faire, n'est-ce pas Monsieur MANGON ?

Eric BÉAL

Pas d'utilité, alors qu'il y a quand même beaucoup d'outils informatiques qui se sont complexifiés, qui ont été – et c'est normal – utilisés, achetés, etc. ?

Monsieur le Maire

Ça n'a posé aucune difficulté, mais là, avec la mise en place de la M57, ça nous amène justement à mettre en place ce nouveau principe.

D'autres questions ? Non. Nous passons au vote. Vous prenez votre tablette.

Donc 42 voix pour. Merci à vous.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

13. TARIFS COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire

Monsieur MANGON, le point suivant sur les tarifs communaux et l'augmentation de certains tarifs.

Pierre MANGON

Les tarifs communaux font principalement l'objet de deux délibérations annuelles : la première pour les activités fonctionnant en année scolaire, principalement en direction des familles et la deuxième pour les autres activités, établie en année civile et regroupant essentiellement des tarifs à destination des associations, des usagers et entreprises ou des activités ponctuelles pour les administrés. Pour l'année 2024, il est proposé d'augmenter certains tarifs.

Néanmoins, dans un souci de soutien aux commerçants rosnéens, ainsi qu'aux associations de la ville déjà fortement touchées par les conséquences de l'inflation et la flambée des prix de l'énergie, seuls les tarifs issus des produits du domaine et de la vente de services font l'objet d'une revalorisation. Les évolutions apportées aux tarifs pour l'année 2024 sont les suivantes :

Parmi les tarifs inchangés, nous trouvons le tarif des activités tournées vers la culture et la jeunesse, le tarif des photocopies en libre-service, les tarifs liés à la santé, les tarifs aux associations.

Et parmi les tarifs subissant une augmentation, nous avons les tarifs de l'activité golf qui sont modifiés à la demande du délégataire et conformément au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du golf.

Les tarifs de communication + 10 % sur les tarifs d'insertion publicitaire. Les créations de tarifs d'insertion publicitaire dans le « R » et le Rosny SCOP et refonte des tarifs d'insertion publicitaire sur bâche.

Les tarifs pour les concessions funéraires et cases de columbarium augmentent de 10 %,

Les tournages de films +10 %,

L'occupation du domaine public pour les bulles de vente + 20 %,

Le tarif d'occupation des food trucks et des manèges + 30 %,

Les terrains communaux affectés aux jardins familiaux passent de 0,77 € à 1 € le mètre carré par année,

Les tarifs d'occupation et d'intervention sur l'espace public +10 % sauf pour les occupations liées à l'activité des commerces rosnéens. Donc il s'agit des dépôts de matériel, des bennes, des créations de bateaux etc.

Ensuite, les tarifs de location de salle : il n'y a pas d'augmentation pour les associations et +10 % pour les particuliers et +15 % pour les autres organismes.

Les tarifs des marchés alimentaires modifiés à la demande du délégataire et conformément au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains : ce sont surtout des ajustements.

Les tarifs du stationnement payant restent inchangés. Mais il y a une suppression du forfait post stationnement minoré.

Les tarifs liés au dispositif d'hébergement d'urgence passent à 80 €. Donc pour rappel, le tarif est appliqué au propriétaire fautif qui n'a pas pu reloger son locataire et que la Ville héberge dans son logement d'urgence ou dans un équipement public.

Les tarifs de logistique municipale augmentent de 10 %.

La commission ressources a été consultée lors de sa séance du 13 décembre 2023. Il est proposé au Conseil municipal de vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Des questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Plutôt une explication de vote. C'est une délibération que nous ne voterons pas. Nous nous abstenons pour deux raisons. La première, c'est que, vous le dites, ce sont des tarifs de l'année civile 2024.

Quand on établit un budget, on a trois types de ressources, en gros, de recettes : les impôts, ce qui nous vient de l'État et des autres collectivités, et puis ce qu'on fait payer aux Rosnéens, les tarifs. Donc tant que le budget 2024 ne nous a pas été présenté, notamment, dans ses grandes orientations, dans le cadre notamment du DOB, il est compliqué pour nous de nous exprimer sur ce sujet. Mais ça c'est plus sur la forme.

Sur le fond, il y a quand même quelque chose de très gênant dans tout ça. Alors vous dites : « on ne touche pas ce qui est lié à la culture et à la jeunesse ». Bon d'accord, mais quand on voit l'augmentation, parce que ce sont des fortes augmentations. Evidemment, on est dans une période inflationniste, mais là, heureusement qu'on n'a pas une inflation de 10, 20, ou 30 %.

Et puis, vous touchez à des symboles qui sont à mon sens pas les bons. Alors je pense que vous ne l'avez pas dit, Monsieur MANGON, mais les jardins familiaux, on sait très bien qu'en période d'inflation....

Pierre MANGON

Si j'en ai parlé.

Ivan ITZKOVITCH

Alors excusez-moi, je n'ai pas entendu.

Pierre MANGON

J'ai dit qu'ils passaient de 0,77 € à 1€ le m² par an.

Ivan ITZKOVITCH

Mais opportunément, vous n'avez pas dit combien ça faisait. C'est énorme l'augmentation, énorme ! Alors c'est des symboles. Et puis on dit que ça ne touche pas, enfin moyennement, les Rosnéens. Quand on dit, notamment, le tarif des food trucks... Excusez-moi, mais le food truck, il prend son coût et puis, il le réadapte. C'est-à-dire que la pizza, évidemment, elle coûtera plus cher quand le commerçant paye son taux d'occupation, ses coûts sont supérieurs.

Je prends la pizza, c'est un exemple, parce que ce sont souvent des food trucks qu'on voit sur la ville. Donc vous choisissez des symboles, qui à mon avis, sont les mauvais. Et derrière, il y a un vrai problème de fond, c'est que vous êtes rattrapé par la réalité budgétaire qui a été celle de votre gestion depuis maintenant trois exercices budgétaires. Pourquoi ? Parce que, à un moment donné, quand on augmente les dépenses, notamment de fonctionnement, qu'on a des recettes qui sont peu ou prou stagnantes, parce que les bases fiscales, on sait ce qu'elles sont, les recettes de l'État, on ne va pas compter sur les recettes d'État pour augmenter. Eh bien, à un moment donné, on se retrouve dans une situation où, quand on n'a pas fait d'économies et qu'on n'a pas une bonne gestion, eh bien il faut augmenter quelque chose.

Là, vous décidez de toucher aux tarifs et vous n'y touchez pas de façon anodine, puisqu'avec des augmentations qui sont énormes de 10 à 30 % – je le répète quand même pour qu'on comprenne – avec une inflation qui certes est élevée mais qui n'est heureusement pas à ces niveaux-là. Donc, nous, on vous alerte depuis trois ans en disant : « attention, votre trajectoire budgétaire n'est pas bonne, notamment sur le fonctionnement et vous allez dans des difficultés graves si vous continuez comme ça ».

Vous avez décidé, là, par cette délibération préalable au budget 2024, de toucher aux tarifs, dont acte, mais cela nous semble un mauvais signal, sans préjuger de ce que sera le budget, naturellement, en 2024 et son équilibre. Nous ne votons pas contre puisque on sait très bien, on a toujours dit ici à l'URAM que nous... bien évidemment, entre l'utilisateur et le contribuable, il y a un bon équilibre à trouver et que l'utilisateur doit payer un certain nombre de services. Ce n'est pas ça qu'on remet en question. Bien évidemment, il faut que les tarifs s'adaptent à l'évolution des prix, à l'évolution du coût de la vie. Néanmoins, là, ce n'est pas le cas, ce n'est pas le cas ! C'est une augmentation qui est anormale, qui ne correspond pas à celle classique qu'on voit tous les ans et qui est la conséquence – je le redis parce que c'est important – des alertes qu'on vous a énoncées depuis trois ans sur la difficulté que vous allez avoir dans les prochaines années, jusqu'à la fin de votre mandature en tout état de cause, à boucler vos budgets.

Là, on en voit un symptôme. On verra au budget, dans le cadre du DOB, l'année prochaine, s'il y aura d'autres conséquences. Je pense qu'il y en aura d'autres, mais en tout cas il y en a une belle et on ne peut pas, nous, donner un blanc sein sur cela, sans préjudice encore une fois de

ce que nous dirons lors du budget. Donc pour ces raisons-là, nous nous abstenons sur cette délibération.

Monsieur le Maire

Très bien. Vous pouvez remarquer quand même que nous avons été attentifs à vos remarques, puisque nous mettons des tarifs de communication. Nous avons prévu la création de tarifs d'insertion publicitaire dans le « R » et le « Rosny scope ». Donc, nous ne sommes quand même pas sourds à tout. Vous pourriez le dire, bien sûr. Constatez aussi que les tarifs concernent des tournages de films, le columbarium, les bulles de vente, enfin, ce sont quand même des prestataires et ce ne sont pas forcément les Rosnéens directement qui sont touchés par ces augmentations de prestations, au contraire. Je crois que justement c'est une justice qui est rendue par rapport à toutes ces personnes extérieures à Rosny, parfois, comme les food trucks, les manèges qui viennent momentanément s'installer, et pour qui bien sûr, il est normal qu'ils participent financièrement aussi à la vie de la collectivité.

Pierre MANGON

Je voudrais rajouter que pour les jardins familiaux, l'augmentation est de 0,23 € par mètre carré. Donc vous avez dix parcelles rue Nungesser et Coli pour un total de 502 m², rue Jules Guesde, vous avez seize parcelles pour un total de 1753 m², rue Claude Pernès deux parcelles pour un total de 187 m² et rue des Balettes douze parcelles pour un total de 558 m², à compter de 2024, puisqu'ils viennent juste d'être terminés. Voilà, donc actuellement ça revient à 1181 €+144 € +386 €. Je vous laisse faire la....

Ivan ITZKOVITCH

Cela fait 23 % Monsieur MANGON.

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, lorsque nous avons fait la commission, j'ai posé la question et je remercie d'avoir fait la transparence, ce qui a permis d'ailleurs la réponse que vous venez d'apporter, Monsieur MANGON. Mais sur le fond, on est bien d'accord, et on a eu la même analyse, sur le fait d'une augmentation de 23 % pour les familles qui s'occupent de ces jardins. Et c'est ce qui nous pose problème puisque normalement la politique est là pour essayer de faire en sorte que toute la population puisse bénéficier de l'ensemble des prestations. C'est pour cette raison d'ailleurs que, nous, nous allons aussi nous abstenir sur cette délibération, bien évidemment.

Monsieur le Maire

Très bien. Enfin, je tiens à préciser quand même que cela représente un montant d'environ 50 € par an pour l'occupation de ces parcelles, n'est-ce pas Madame VAVASSORI ? Ce qui n'est quand même pas un montant excessif. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, juste en complément de l'intervention de mon collègue, bon, on s'abstiendra pour, effectivement l'augmentation des jardins familiaux, mais aussi parce que ça engage le budget 2024. Par contre, peut-être à contrario de notre collègue Ivan ITZKOVITCH, nous, effectivement, sur la question des tarifs communaux, on est vigilant, mais pour le coup, vous l'avez dit et on verra si en 2024 ça se concrétise, qu'effectivement il n'y ait pas d'augmentation de tarifs sur les activités qui concernent directement la population.

Et donc dans un budget, on doit aussi faire des choix. On sait que les collectivités, elles sont aussi contraintes financièrement sur certains choix, notamment celui d'augmenter les tarifs sur la publicité. En tout cas, nous, ça ne nous semble pas scandaleux. On préférerait augmenter la publicité, mais diminuer par exemple les tarifs de restauration.

Monsieur le Maire

Bien, très bien, merci. Monsieur RICCARDI.

Victorio RICCARDI

Bonsoir à tous, Je voulais juste donner une petite information, parce que c'est vrai que les chiffres paraissent comme ça énormes, 30 %, mais quand on regarde un food truck à 15,40 passer à 20 €, ce n'est pas si énorme que ça. Donc les chiffres peuvent faire peur mais ce n'est pas non plus énorme. Et je parle de la place, je ne parle pas de l'heure. C'est une place complète pour la journée.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Mais moi je ne porte pas de jugement sur les montants. S'il y a un montant qui a été fixé à un moment donné, c'est qu'il a une logique économique, etc. Je vous dis la valeur absolue, ça ne veut rien dire. On dit 1 € ce n'est rien pour un pour un jardin. Bien évidemment, chaque chose a sa valeur. Là, c'est une question de valeur relative, c'est-à-dire qu'il y a un pourcentage d'augmentation. Et quand on voit le montant de l'inflation qui est loin d'être à ces niveaux-là, quand on est à 23 % d'augmentation, ou à 10 % sur les locations de salles familiales, enfin voilà, on ne peut pas nous dire que oui, c'est une augmentation habituelle liée au coût de la vie. Ce n'est pas vrai. C'est ce qu'on nous présente aujourd'hui comme ça. Le coût de la vie évolue. Non, le coût de la vie évolue, mais vous avez et vous allez avoir – on n'est pas un magicien, mais 2 et 2 ça fait 4 à un moment donné – vous allez avoir des grosses difficultés dans l'élaboration de votre budget, notamment sur les recettes, et vous êtes en train de trouver des recettes complémentaires, ce qu'on peut entendre et vous faites un choix, celui de prendre ces recettes complémentaires sur les tarifs appliqués à certaines activités rosniennes.

Donc j'ai bien entendu, pour le moment, les familles sont entre guillemets épargnées parce que je pense qu'on pourrait trouver dans ces tarifs, des conséquences sur les familles, mais on ne va pas polémiquer. Donc voilà, c'est ce que nous on voulait dire. Je ne mets pas en question le montant de chaque chose, il a été fixé à un moment donné. La valeur absolue, Monsieur, ça ne veut rien dire. Ce qui est intéressant, c'est l'évolution de cette valeur absolue. 1 € c'est 1 €, 1,20 € ce n'est plus 1 €, c'est 1,20 €.

Victorio RICCARDI

Oui, je suis d'accord avec ce que vous dites, mais vous oubliez un élément très important, c'est que vous donnez de l'importance à certains chiffres et pas à d'autres. 30 % c'est important, mais quand on fait le ratio de 30 %, de 15,40 à 20 €, sur une journée entière pour une personne qui a un food truck, c'est n'est pas si énorme que ça. Donc c'est bien de dramatiser la chose, mais il faut rester quand même assez raisonnable. Ça fait à peine 5 € sur la journée, donc je ne pense pas que ça soit énorme.

Après, vous avez raison de dire qu'il y a une augmentation qui est importante, mais il faut rester raisonnable sur l'importance des pourcentages et des chiffres. On ne peut pas tout mélanger et inverser le système en disant 30 % c'est énorme. Oui, c'est énorme sur le chiffre de 30 %, mais ce n'est pas tant que ça sur l'emplacement et sur la durée de ce food truck qui va rester une journée complète sur cette place et qui va dépenser 4,60 € de plus.

Monsieur le Maire

Et sur plusieurs jours. Ok, je passe au vote pour le point 13. Donc 29 voix pour et 13 abstentions. Merci.

29 voix pour et 13 abstentions (6 URAM et 7 R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
29**

M. FAUCONNET, le Maire
Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
13**

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

14. CAISSE DES ECOLES - DISSOLUTION

Monsieur le Maire

Le point suivant. Monsieur MANGON toujours, pour la dissolution de la Caisse des écoles qui n'a plus d'activité.

Pierre MANGON

La Caisse des écoles est un établissement public autonome ayant une personnalité distincte de celle de la commune. Elle était destinée d'une part, à favoriser la diffusion de l'instruction en encourageant et facilitant la fréquentation des écoles publiques, en fournissant aux familles défavorisées du matériel scolaire et éducatif et, d'autre part, à développer des sorties scolaires et extrascolaires.

Ces ressources provenaient de la cotisation des membres, des subventions des collectivités territoriales, dont la commune de Rosny-sous-Bois, des dons financiers et en nature, ainsi que des quêtes ou fêtes organisées à son profit. Les fonctions de comptable sont assurées par le Service de gestion comptable de Rosny-sous-Bois.

A ce jour, les attributions de la Caisse des écoles ont entièrement été reprises par le budget principal de la commune. Malgré l'absence réelle de fonctionnement, celle-ci a cependant continué d'exister. L'article L.212-10 alinéa 3 du Code de l'éducation prévoit que « *Lorsque la Caisse des écoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil municipal* ».

Il est donc proposé de dissoudre la caisse des écoles, inactive depuis trois ans. Il est proposé d'arrêter les comptes de la Caisse des écoles qui seront repris dans le budget de la commune. Le dernier compte administratif et le dernier compte de gestion adoptés pour l'exercice 2020 font apparaître un excédent de fonctionnement reporté de 155 251,17 € et un solde d'exécution d'investissement reporté de 27 571,22 € qui seront intégrés au Compte de gestion de la Ville 2024, pour reprise dans le résultat de fin d'exercice 2024 de la Ville.

En 2025, il appartiendra à la Ville de l'affecter dans le cadre de la délibération d'affectation du résultat de fin d'exercice 2024. La commission ressources a été consultée lors de sa séance du 13 décembre dernier. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Monsieur le Maire

Merci, Monsieur MANGON. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Sur cette délibération, vous nous proposez de supprimer la Caisse des écoles. Pour autant, c'est un outil utile, Monsieur MANGON l'a rappelé, établissement public communal ou même intercommunal parfois, qui est chargé d'encourager la fréquentation scolaire.

La création d'un tel établissement est obligatoire dans chaque commune, même si depuis 2001, – et vous l'avez rappelé, Monsieur MANGON – une loi permet sa dissolution lorsqu'elle n'a procédé à aucune opération comptable au cours des trois dernières années. C'est là que le bât blesse.

Mais avant d'en venir à ce point, je voudrais rappeler quand même l'intérêt d'un tel établissement. Son intérêt, c'est que son Conseil d'administration, présidé par le maire, est constitué de personnes privées réglant une cotisation, notamment, par exemple des parents d'élèves. Certains sont probablement ici présents. Dans son conseil d'administration, on retrouve des conseillers municipaux, des représentants de l'État, éventuellement, notamment l'inspecteur de l'éducation nationale et éventuellement un délégué du préfet. C'est donc une instance délibérative. Elle permet de confronter des points de vue différents et c'est toujours susceptible, dans une instance délibérative, d'enrichir un projet politique en direction des enfants par exemple, un projet éducatif et vous nous proposez de la supprimer. Qu'est-ce que cela dit, Monsieur le Maire ? Qu'est-ce que cela dit de vos ambitions dans le domaine de l'éducation des enfants Rosnéens ? À mon avis c'est plutôt négatif.

Par ailleurs, et j'en viens à ce que je disais tout à l'heure, après avoir précisé que les fonctions comptables de la Caisse des écoles ont été reprises par les services municipaux, vous précisez que le compte de gestion de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 155 251 et quelques euros et un solde d'exécution d'investissement reporté de 27 571 et quelques euros. Et vous dites que ces sommes seront récupérées par le budget municipal. Très bien, très bien. Mais comment peut-on laisser de telles sommes inusitées lorsqu'on a une ambition quelconque en matière d'éducation pour les enfants de sa commune ? De telles sommes ! Je rappelle 150 000 et quelques euros, 27 000 et quelques euros pas utilisés pendant trois ans. Ce n'est pas possible ! Enfin, pendant trois ans, vous n'avez eu aucun projet pédagogique digne de ce nom à financer ? Comment ça se fait que vous n'avez pas utilisé cet outil ? Donc depuis trois ans, vous aviez déjà l'objectif de le supprimer ? Pour quelles raisons ? Quelles sont les raisons fondamentales derrière qui vous conduisent à supprimer une Caisse des écoles qui, je le rappelle, est une instance délibérative très intéressante qui permet à des gens de l'extérieur, extérieurs à la majorité municipale et au cabinet du Maire, de s'exprimer, de partager un certain nombre de points de vue et de faire éventuellement évoluer les projets dans le bon sens, dans le sens de l'avantage pour les enfants Rosnéens.

Voilà, c'est pourquoi je me permets de vous poser la question, Monsieur le Maire, pourquoi ces sommes n'ont pas été proposées aux communautés éducatives de chaque école qui vous ont proposé des projets, j'en suis sûr, ces dernières années ? D'ailleurs, on reviendra sur le point 18 tout à l'heure. On va y revenir puisque, s'il s'agit de projets qui vous ont été proposés cette année, quelles sont les raisons qui vous conduisent à supprimer cet outil ? Merci.

Monsieur le Maire

Je rappelle simplement que la Caisse des écoles a été mise en sommeil depuis un certain nombre d'années, donc ce n'est pas récent. Cet organisme ne fonctionnait plus parce qu'il n'y avait plus lieu forcément à ce qu'il fonctionne comme il fonctionnait autrefois. Donc tout a été repris dans le budget de la Ville comme nous l'avons dit, et là nous allons reprendre ça.

Bien sûr, il y a d'autres lieux de concertation qui existent. Moi, dans mon passé, je ne me souviens pas de grosses structures où toutes les personnes que vous avez citées pouvaient être représentées. Donc il y avait un Conseil d'administration avec des élus, quelques personnes en effet, c'était vraiment dans un domaine bien réduit, bien strict.

Alors maintenant, ces sommes qui vous ont été proposées vont être reprises dans le budget Ville, ce qui nous permettra bien sûr, avec Madame LEFELLE, de pouvoir mettre en place les projets qui nous seront proposés. Oui ?

Eric BÉAL

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, mais là, vous êtes en train de nous expliquer que vous n'avez pas de projet politique. Vous êtes en train de nous expliquer que vous avez, depuis quelques années, puisque vous étiez élu dans les mandatures précédentes, donc dans les mandatures précédentes, puisque vous le dites, moi je ne le savais pas, la Caisse des écoles n'a pas été utilisée. Vous avez...

Monsieur le Maire

Elle existait, mais elle n'était pas...

Eric BÉAL

Elle n'était pas utilisée.

Moi, je ne m'en souviens pas, je n'ai pas participé à ça. Donc c'est un choix politique qui peut se discuter, mais c'est un choix politique. Donc vous êtes en train de nous dire que parce que vous faites le choix de supprimer un outil qui peut être intéressant, vous nous dites : « mais il n'y avait pas des gens invités, etc. » Mais il fallait les inviter, peut-être qu'ils seraient venus s'ils avaient été invités.

Donc, vous nous dites que vous supprimez une instance de discussion qui peut en plus recevoir des subventions non seulement de la mairie, mais peut-être d'autres instances, notamment d'autres organismes comme le Conseil départemental, le Conseil régional. « Je le supprime, ça ne sert à rien », mais vous n'expliquez pas pourquoi ça sert à rien. C'est simplement que vous n'avez pas la volonté de le faire perdurer.

Monsieur le Maire

Au contraire, puisque nous l'avons intégré dans le budget communal.

Eric BÉAL

Non, vous ne l'intégrez pas, vous intégrez le budget, vous intégrez l'argent, mais pas l'instance.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Non, moi, je ne veux pas répondre à Monsieur BÉAL, je vous laisse le soin de le faire.

C'est juste pour vous préciser que jusqu'en 2020, ce n'est pas tout à fait exact ce que vous avez dit, sur le fait qu'elle ne fonctionnait pas. La Caisse des écoles avait une mission assez précise, et c'est important quand même, elle portait un dispositif assez important qui s'appelle le P.R.E - Plan de réussite éducative. C'était le « rôle » qui avait été assigné à la Caisse des écoles jusqu'en 2020, qui était de ce côté, assez pratique, puisque vous avez totalement raison Monsieur BÉAL, cela permettait une facilité pour recueillir les subventions, notamment les subventions d'État et d'autres dispositifs qui étaient un peu plus... voilà. On savait que c'était un peu compliqué la comptabilité publique pour les subventions vis à vis des villes, et donc, c'était un moyen d'avoir des subventions P.R.E. - Plan de réussite éducative et de rémunérer les éducateurs, les psychologues etc. qui étaient chargés, affectés à ce plan, parce que c'était des emplois fléchés et que l'État fléchait les emplois. Donc, c'est pour ça qu'à cette époque-là, jusqu'en 2020, la Caisse des écoles portait le Plan de réussite éducative. Donc on ne peut pas dire que c'est une coquille vide. Après 2020, je laisse Monsieur le Maire vous répondre, mais voilà, il faut quand même préciser ça.

Monsieur le Maire

Le P.R.E. est intégré au CCAS, donc nous avons d'ailleurs inauguré cette semaine leurs locaux au sein de...

Ivan ITZKOVITCH

Je parlais jusqu'en 2020 après je...

Monsieur le Maire

Après voilà, c'est pour vous dire, donc le P.R.E. existe toujours, avec ces agents et ses demandes de subventions et il est actuellement intégré au sein de la direction du CCAS et donc il a toute sa place dans le cadre de la réussite éducative. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, en fait, on trouve ça dommage. Effectivement, avant c'était la Caisse des écoles portait le P.R.E. Mais si vous vouliez en fait que la Caisse des écoles fonctionne, vous pouviez très bien recréer une dynamique sur la Ville, associer l'ensemble de la communauté éducative pour cette Caisse des écoles. Mais en fait, moi je veux dire, je comprends bien en fait quelle est la stratégie. La Caisse des écoles, il y a quand même une forme de gouvernance partagée où, en fait, il n'y a pas que la municipalité qui peut donner son avis sur les financements. Aujourd'hui, effectivement, vous faites le choix de la dissoudre pour récupérer l'ensemble de ces décisions-là sur la ville de Rosny-sous-Bois.

En tout cas, nous, on le regrette, on considère que c'est une erreur, que c'est dommage et que ça permettait certainement à d'autres forces vives de la Ville de s'impliquer aussi, notamment sur les questions de politique éducative. Et puis on espère, mais on va y revenir, qu'en tout cas les excédents budgétaires qui sont réintégrés dans le budget de la Ville vont servir à financer des actions en matière d'éducation.

Monsieur le Maire

Bien, merci. Je passe au vote. Donc 27 voix pour, 9 votes contre et 6 abstentions.

27 voix pour,

9 votes contre (7 R.E.S., Mme SEBAN, M. CIANI) et 6 abstentions (URAM)

SUFFRAGES EXPRIMES

42

POUR

27

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT,

CONTRE

9

Mme SEBAN, M. CIANI, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS

6

M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

15. VERSEMENT D'AVANCES DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION 2023 EST SUPERIEUR A 23 000 € DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire

Je laisse la parole maintenant à Madame VENTURA pour le point n°15.

Catherine VENTURA

Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir au public. Afin de ne pas pénaliser dans leur fonctionnement les associations ayant une convention d'objectifs et de moyens en cours, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'avances de subvention pour les associations suivantes : art équestre et attelage, l'AGG, le SOR, la JARB, l'ENACR, l'UP et la Mission Locale de la Marne aux Bois.

La Commission culture, sports et associations a été consultée sur ce point le jeudi 14 décembre. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'avances de subvention. Merci.

Monsieur le Maire

Pour rappel, je signale que Madame ZERROUR, Madame VENTURA, Madame MAILLOT, Madame ELICE, Madame TISSOT, Madame REGNAULD, Messieurs CAVANNA, CHAMBORAIRE, DO ESPIRITO SANTO, MESA, NOBRE, SALLIOT et moi-même ne prenons pas part au vote, puisque nous sommes parties prenantes dans ces associations. Oui.

Sylvie JACAMENT

Moi j'ai une question. Bonsoir tout le monde, c'est juste pour savoir. J'étais à la commission. Il n'y a pas eu de problème, enfin, tout était normal. On en a discuté et c'était juste pour informer tout le monde, parce qu'il a annoncé que des places pour les Jeux Olympiques étaient distribuées à tout le monde, enfin, à tous les espoirs du sport. Ça a été annoncé à la remise des récompenses aux espoirs du sport, que tous ceux qui auraient des médailles d'or, d'argent et de bronze auraient des places pour les Jeux Olympiques. Il a été annoncé aussi aux associations sportives que des places seraient mises à la disposition pour les bénévoles. Et donc là, ça commence à faire beaucoup de places et je voulais juste savoir combien il y avait de places disponibles et si vous avez déjà un nombre, parce que c'est tellement promis à plein de gens, surtout à des enfants. Donc les enfants, s'ils n'ont pas les places, ils ne vont pas trop comprendre.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, je n'ai pas de nombre de places à vous donner Sylvie.

Sylvie JACAMENT

Il y a beaucoup d'enfants à qui on a dit : « on va vous donner des places ».

Donc ce sont des Jeux olympiques, j'imagine un enfant, enfin déjà un adulte, mais j'imagine un enfant à qui on dit : « tu auras une place pour aller assister aux Jeux olympiques ». Donc vous êtes sûr d'avoir des places en grand nombre ?

Monsieur le Maire

A priori, la Région s'est engagée pour donner des places, mais là je ne peux pas, aujourd'hui, vous donner le nombre, je n'en sais rien.

Sylvie JACAMENT

D'accord.

Catherine VENTURA

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, mais de mémoire, Mme REGNAULD a dit qu'elle reviendrait vers vous dès qu'elle aurait l'information et plus de précisions.

Monsieur le Maire

Pour l'instant, moi aussi, je n'ai que des informations générales, mais j'ai pas un nombre précis sur le nombre de places.

Sylvie JACAMENT

Oui, mais c'est dommage de les promettre à des enfants ou aux associations, si on ne les a pas encore.

Monsieur le Maire

Oui mais pour le moment, nous ne les avons pas encore, nous ne sommes qu'au mois de décembre là.

Sylvie JACAMENT

C'est juste pour comprendre. Un enfant à qui on promet des places pour aller aux Jeux Olympiques et à qui on ne va pas lui donner...

Monsieur le Maire

Mais les enfants les auront, soyez rassurée.

Donc je passe au vote pour le point 15.

M. CAVANNA, vous n'avez pas voté. Non. Je vois sur mon écran que vous n'avez pas voté, Fabrice.

Ah oui ! pardon, moi aussi. J'ai oublié d'enregistrer mon vote. Madame ELICE.

Patricia VAVASSORI

Elle ne vote pas, elle ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire

Ah bah oui, moi non-plus !

Bien, excusez-moi, j'ai fait une erreur, j'ai voté alors que je ne devais pas voter et j'en suis désolé. Je n'ai pas fait attention, j'avais une procuration.

Je vous propose de faire un vote à main levée, ce sera plus clair. Voilà, ça évitera toute difficulté.

Donc je rappelle que Mesdames ZERROUR, VENTURA, MAILLOT, ELICE, TISSOT, REGNAULD, Messieurs CAVANNA, CHAMBORAIRE, DO ESPIRITO SANTO, MESA, NOBRE, SALLIOT et moi-même ne prenons pas part au vote.

29 voix pour

et 13 non-prises part au vote (Mmes. ZERROUR, VENTURA, MAILLOT, ELICE, TISSOT, REGNAULD et MM CAVANNA, CHAMBORAIRE, DO ESPIRITO SANTO, MESA, NOBRE, SALLIOT et Monsieur le Maire)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

29

29

Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme PAILLOT, Mme CARBONELL, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
NON-PRISES PART AU VOTE**

0

13

M. FAUCONNET, Mme VENTURA, Mme REGNAULD, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, M. CHAMBORAIRE, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme TISSOT, Mme ZERROUR,

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE D'UN MONTANT DE 100 000 € - APPROBATION DE L'AVENANT N°4

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Monsieur ASSILATAM pour la subvention exceptionnelle à l'AGG.

Edouard ASSILATAM

Oui. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

L'Association de Gestion Globale - AGG gère les Centres socioculturels du Pré gentil et des Marnaudes, ainsi que les multi-accueils du Pré Gentil et Arc en Ciel en centre-ville. Elle a pour objectif de favoriser la participation des habitants au développement de la vie associative et de l'animation globale de leur quartier.

Son action consiste, à partir des centres socioculturels, à coordonner, promouvoir, favoriser et soutenir toute initiative contribuant au développement social, éducatif et culturel de la population. Et pour mener ces actions, elle gère l'ensemble de ses moyens matériels et financiers, ainsi que son personnel.

Malgré le soutien de la Ville et de la C.A.F., ses principaux soutiens, l'AGG a rencontré cette année de réelles difficultés qui l'amène à solliciter auprès de la Ville une subvention complémentaire afin de mener à bien ses activités auprès des habitants.

Au vu de son importance, notamment dans ses quartiers d'implantation, il vous est proposé d'approuver l'avenant qui vous a été soumis et qui consiste à autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 100 000 €. Avenant qui précise également les conditions dans lesquelles cette association et la Ville s'unissent pour atteindre les objectifs fixés par la convention d'objectifs et de moyens du 4 janvier 2022. Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur ASSILATAM. Des questions ? Madame ELICE vous voulez apporter quelques précisions ? Non, d'accord. Madame DA COSTA.

Katia DA COSTA

Oui, bonsoir tout le monde. Une petite question de la part du groupe URAM puisqu'on s'interroge quant au bien-fondé de cette subvention de 100 000 €, surtout dans un contexte budgétaire contraint. 100 000 €, cela correspond à près de 16 % du budget initial, si ma mémoire est bonne, sur un budget de 600 000 €. Donc pourquoi est-ce cette subvention complémentaire est versée à l'AGG ? Et nous aimerions aussi avoir des explications quant aux difficultés rencontrées par l'association. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce point, parce que nous sommes curieux de savoir ?

Et puis, vous nous demandez d'approuver le renforcement de l'analyse comptable du budget de l'association. Là également, on aimerait savoir ce qui se passe. Est-ce qu'il y a s'il y a des difficultés en particulier ? Ce serait bien de nous en faire part aujourd'hui.

Christine ELICE

Alors je vais vous répondre. Bonjour à tous.

L'A.G.G. a, depuis plusieurs années, fait une demande de subvention supplémentaire. En fait, cela fait plus de 10 ans que l'association a une subvention de 635 000 €, donc qui n'a pas évolué. Comme vous le disiez, comme tu le dis Yvan, donc l'évolution du prix. Donc oui, effectivement, depuis plus de dix ans, les prix ne sont plus du tout les mêmes. Il y a eu une revalorisation de la grille de rémunération au niveau de tout ce qui génère des heures supplémentaires, les directions qui ont évolué, des départs qu'il a fallu financer, une gestion

peut-être qui ne correspond pas en tout cas à la structure. Et effectivement, aujourd'hui, enfin depuis quelques temps, une subvention a été demandée car nous nous retrouvons dans un état, dans une situation, qui fait que sans cette subvention, ce sera très compliqué pour l'AGG.

Donc comme le disait mon cher collègue, l'AGG se trouve sur les trois quartiers prioritaires de la ville, enfin se trouvait, puisqu'aujourd'hui il y a un des centres qui a été repris par la ville, le centre socioculturel de la Boissière. Sans cette subvention, ce sera très compliqué. Donc nous devons payer nos salariés, nous devons continuer à monter des projets et nous avons besoin de cette subvention. Donc le but, bien sûr, c'est d'équilibrer les comptes. Le but c'est de trouver d'autres subventions, de pouvoir perdurer. Nous avons, cette association a besoin de cette subvention. Je dis « nous » puisque le Conseil d'administration est composé de cinq élus de la majorité, d'une élue de l'opposition, d'une présidente qui est positionnée par le Maire et de deux élus habitants et deux élus associatifs sur chaque centre socioculturel.

Monsieur le Maire

En effet, cette association a eu quelques difficultés et là, c'est pour justement permettre le versement des salaires aux animateurs.

Christine ELICE

Oui, de rééquilibrer la trésorerie bien sûr, car le but c'est d'évoluer dans le bon sens en tout cas. Aujourd'hui, nous avons besoin absolument de cette subvention.

Monsieur le Maire

Sachant qu'il y a des échanges et des discussions entre la Ville et l'association pour trouver des pistes afin d'assainir la situation de cette association.

Christine ELICE

Tout à fait. Monsieur.

Monsieur le Maire

Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, moi, j'aimerais apporter une petite nuance et peut-être un complément de réponse à la question posée par l'URAM et à la réponse de Madame ELICE.

Merci pour cette réponse, mais il me semble bien qu'il y a... alors vous dites depuis dix ans, le montant de la subvention municipale est de 600 ou 700 000 je crois. C'est ce que vous avez dit.

Christine ELICE

635 000.

Eric BÉAL

Moi, il me semble bien qu'il y a quelques années, alors peut-être est-ce plus de dix ans, mais ce montant de la subvention municipale s'élevait pas à 600 ou 700 000, il s'élevait à 1,2 million par an. Alors effectivement, à cette époque, il y avait trois centres socioculturels qui étaient pris en compte. Très bien. Sauf qu'aujourd'hui, il n'y en a plus que deux, mais avec les deux centres socioculturels, il y a aussi deux haltes garderies qui sont gérées directement par cette structure A.G.G.

Donc on a quand même augmenté le nombre de gens qui sont payés par l'A.G.G. Il faut en tenir compte. Donc, moi j'aimerais bien effectivement, et je rejoins les questions posées par l'URAM, j'aimerais bien qu'on fasse un petit peu toute la clarté sur – et vous l'aviez promis Monsieur le Maire, vous aviez promis une étude sur le budget de l'A.G.G., sur le fonctionnement de l'A.G.G.

Il me semble avoir compris que les administrateurs, dont une partie est des membres de la majorité et l'une d'entre elle, effectivement, membre de notre groupe, il me semble bien que les administrateurs sont aussi en demande là-dessus.

Je n'ai pas le sentiment, contrairement à ce que vous nous avez dit l'année dernière ou plutôt cette année d'ailleurs, je n'ai pas le sentiment que toute la clarté a été faite grâce à l'étude que vous aviez commandée à un expert-comptable ou etc.

Je le dis, franchement, il y a encore énormément de choses qui sont très nébuleuses dans le fonctionnement de l'A.G.G., dans ses difficultés financières que personnellement je comprends très bien. Malgré le fait qu'il y avait trois centres socioculturels, passer de 1,2 million d'euros à 600 000 et quelques cette année et les années précédentes, forcément ça inclut des difficultés financières, à moins que – et je vais en terminer là-dessus – qu'il y ait eu une réduction extrêmement importante des objectifs sociaux et culturels de l'A.G.G.

Si on ne demande plus à l'A.G.G. de faire en sorte que les gens qui habitent dans les quartiers politique de la ville, à savoir le Pré Gentil, le Bois-Perrier, puissent bénéficier d'un petit plus par rapport notamment aux habitants du centre-ville, parce qu'ils n'ont pas notamment d'ailleurs pour ce qui est de ces deux quartiers, d'équipements socio culturels parce qu'ils sont plus modestes en général et qu'ils ont besoin d'avoir un petit coup de pouce pour bénéficier d'une approche culturelle, d'aller au théâtre, d'aller au cinéma, etc. Si on ne demande plus aux animateurs ce genre de choses, effectivement, ça explique que le budget ait été baissé. Mais à ce moment-là, c'est un projet politique, là encore. Est-ce que c'est le vôtre Monsieur le Maire ? Est-ce que vous l'assumez ? Ou bien, est-ce qu'il y a eu autre chose ?

Monsieur le Maire

Très bien. En effet, il y a une expertise qui a été faite et donc les administrateurs ont pu découvrir cette expertise, n'est-ce pas Madame ELICE, et donc, on est encore dans le cadre de cette expertise, à devoir prendre des décisions.

Ce sont des multi-accueils, ce ne sont pas des haltes garderies, comme vous l'avez dit tout à l'heure, qui avaient été créés bien précédemment. Donc là, l'A.G.G. se pose la question de savoir si elle continue avec ces crèches multi-accueils, ou si elle va se détacher de cela. Donc c'est vrai que c'est une réflexion que nous menons actuellement avec les responsables de l'A.G.G. pour, en effet, stabiliser une situation économique difficile et une subvention qui est restée la même pendant un certain nombre d'années.

Christine ELICE

Donc effectivement, la mairie nous accompagne pour essayer de trouver des solutions en tout cas. Donc effectivement, la question s'est posée de se séparer ou pas des multi-accueils. En tout cas, aujourd'hui, effectivement, nous cherchons à mutualiser le partenariat avec la Ville, afin de réduire les coûts et d'équilibrer les comptes, d'avoir une gestion saine et de pouvoir continuer à pouvoir monter des projets, en toute plénitude, on va dire.

Monsieur le Maire

Avec peut-être une révision des statuts qui sont devenus peut-être obsolètes et qu'il serait peut-être bon de revoir le fonctionnement pour un meilleur fonctionnement de cette association.

Christine ELICE

Mais en fait, là, on est en train de revoir l'A.G.G. de fond et il y a beaucoup à faire, donc on essaye de faire ce qu'on peut. En tout cas le but c'est

Monsieur le Maire

Mais ça avance. Sachant qu'il y a deux nouveaux directeurs de centre qui font preuve d'efficacité et de responsabilité qui vous accompagnent aussi dans ces décisions.

Christine ELICE

Tout à fait, sachant que nous avons un directeur général qui est absent depuis quelques mois, donc nous faisons au mieux en tout cas.

Monsieur le Maire

Avec quelqu'un qui a pris cette responsabilité temporairement.

Christine ELICE

Tout à fait. Donc, c'est vrai que c'est un souci et ces 100 000 € viennent justement aider au versement des salaires des animateurs.

Catherine VENTURA

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je voulais juste rajouter un point. Je voulais dire qu'on accompagnait l'A.G.G. au quotidien.

Cet accompagnement Ville passe aussi par le fait de recevoir les deux nouveaux directeurs et de voir comment on peut déployer des activités culturelles, comment la direction de la culture (je pense à Simenon), je pense à la FAN bien sûr avec la FAN mobile, mais je pense aussi à nos médiathèques, à comment est-ce que l'on peut les déployer sur les centres sociaux. Voilà.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Je vous remercie Mme ELICE pour la transparence de votre réponse. C'est une réponse d'honnêteté et de franchise qui dit qu'en effet il y a des difficultés et nous n'étions pas informés en tout cas de leur nature. Et merci pour votre réponse.

En revanche, Monsieur BÉAL, votre réponse n'est pas... enfin, vous vous êtes permis d'apporter des compléments de réponse qui ne sont pas exacts. Il faut dire toute la vérité ! Quand l'A.G.G. prend en charge, à la fin de notre mandature, même au milieu, de nouvelles activités de missions, notamment sur la petite enfance, ce n'est pas à périmètre constant naturellement. Et d'ailleurs, ça avait été négocié à l'époque par la Ville. C'est avec, en grande majorité, des financements de la Caisse d'allocations familiales. Donc ce n'est pas à périmètre constant.

Il ne faudrait pas croire qu'on a décidé d'ajouter des missions à l'A.G.G. et qu'on a dit : « mais par contre, vous n'aurez pas plus d'argent ». Ça avait été négocié à l'époque pour pas que ça fasse des surcoûts pour la Ville. Donc on ne peut pas non plus laisser croire aux gens qu'on a laissé, notamment nous, à l'époque de notre gestion des affaires, l'A.G.G. prendre des nouvelles missions sans qu'elle ait des financements à côté, ce n'est pas tout à fait la vérité. La CAF est très présente, je pense que personne ne dira le contraire ici, notamment sur la petite enfance, parce que c'est sa mission, c'est une de ses missions principales et elle finance largement cette activité.

Et ensuite, deuxième chose, et ça, c'est peut-être une piste de réflexion, Monsieur BÉAL, vous parlez de la municipalisation du centre social de la Boissière, mais justement, quand il y a eu cette municipalisation, le principe de l'A.G.G. c'est qu'elle a un fonctionnement en étoile, mais un fonctionnement central aussi.

Il y a une structure centrale qui assure la direction générale, les ressources humaines, un certain nombre de missions supports pour chacun des établissements. Et au moment où il y a eu la municipalisation, cette structure centrale, du coup, a vu ses coûts augmenter puisqu'il y a une structure qui partait. Donc la mutualisation, elle a été baissée de 30 % parce qu'il y a un tiers en tout cas de l'usage qui n'était plus celui d'une fonction support. Donc peut-être qu'il y avait à cette époque-là des fonctions supports qui auraient pu être diminuées, mais bon, le droit du travail, là, l'humain aussi, parce qu'on ne gère pas une association comme on gère une entreprise l'ont emporté.

Et donc on a eu un certain nombre de coûts qui peut-être sont restés de cette époque-là. Moi, je remercie Madame ELICE et je comprends maintenant les difficultés de l'association, mais il ne faudrait quand même pas nous faire croire, in fine, que, parce que j'entends bien ce que vous dites derrière, voilà, qu'on portait en germe ce que nous avons à l'époque décidé.

Je pense que les difficultés rencontrées aujourd'hui sont bien indépendantes, à la fois des nouvelles missions qu'on avait confiées à l'association, mais également de la décision politique qu'on avait prise à l'époque, d'ailleurs totalement assumée par Claude CAPILLON, de dire : « on municipalise le centre social de la Boissière ». On peut en discuter des heures si vous voulez, mais il faut quand même replacer les choses dans leur contexte. Et votre réponse, honnêtement, n'apportait au débat, finalement, que de la polémique et des éléments partiels.

Monsieur le Maire

Voilà. À savoir que la question s'était posée aussi de savoir si les deux centres gérés par l'A.G.G. devaient être municipalisés ou s'il fallait démunICIPALISER le centre de la Boissière. Mais ce débat n'est plus actuellement à l'ordre du jour. L'essentiel est justement que les activités de l'A.G.G. puissent perdurer dans le temps pour le bien des Rosnéens.

Je vais passer au vote. Alors je précise que Mesdames VENTURA, MAILLOT, ELICE, TISSOT, REGNAULD, ZERROUR et... ah non pardon, excusez-moi, je me trompe de ligne.

Mesdames MAILLOT, ELICE et ZERROUR et Messieurs CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO et MESA ne prennent pas part au vote.

33 voix pour, 2 abstentions (Mme SEBAN et M. CIANI) et 7 non-prises part au vote (Mmes. ZERROUR, MAILLOT, ELICE et MM CAVANNA, DO ESPIRITO SANTO, MESA, Monsieur le Maire)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**35
33**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTIONS

2

Mme SEBAN, M. CIANI

NON PRISES PART AU VOTE

7

M. FAUCONNET, M. MESA GIRALDO, Mme ELICE, Mme MAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme ZERROUR

17. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS – PROROGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Monsieur le Maire

Donc je vais présenter le point suivant, qui est l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens passée avec l'association Mission locale de la Marne aux Bois et la prorogation de la convention d'objectifs et de moyens pour quelques mois.

Donc, cette convention d'objectifs et de moyens est signée par les trois communes que sont Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Neuilly-sur-Marne et la Mission locale de la Marne aux Bois en 2020 pour une durée de trois ans.

Pour l'année 2023, une prorogation d'un an a été votée en décembre 2022. Néanmoins, du fait de la mise en place prochaine du dispositif France Travail, il est souhaitable de pouvoir proroger de nouveau cette convention de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2024, afin de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire de réflexion et de disposer de données récentes sur lesquelles baser la nouvelle convention.

Donc, cette prorogation fait l'objet de cet avenant n° 2. Des questions ? Non.

Je passe au vote. Donc je rappelle que Madame TISSOT, Messieurs SALLIOT et CHAMBORAIRE et moi-même ne prenons pas part au vote. Donc 4 élus ne prennent pas part au vote.

Mme TISSOT, vous appuyez sur la touche non-prise part au vote, non-participation. À côté d'enregistrer. C'est bon. Donc 38 voix pour et 4 non-participations.

38 voix pour et 4 non-prises part au vote (Mme. TISSOT, MM SALLIOT, CHAMBORAIRE, Monsieur le Maire)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**38
38**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
NON-PRISES PART AU VOTE**

**0
4**

M. FAUCONNET, M. CHAMBORAIRE M. SALLIOT, Mme TISSOT,

18. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU PRIMAIRE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'UN MONTANT TOTAL DE 24 908,78 €

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, le point suivant, les projets pédagogiques des établissements du primaire.

Virginie LEFELLE

Bonsoir à tous.

Donc pour l'année 2023-2024, les écoles ont adressé à la Ville plusieurs projets pédagogiques. Les projets sont étudiés lors d'une commission composée de l'Education Nationale, des agents du service Education, de la Maison des associations et l' élu à l'Education.

Il est important, pour être équitable vis à vis de tous les enfants de la ville, que chaque année, les projets sélectionnés soient d'écoles différentes d'une année sur l'autre, pour permettre aux enfants de tous les quartiers de pouvoir y participer. Au regard de l'intérêt de ces actions pour la jeune population rosnéenne, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces subventions.

Monsieur le Maire

Des questions ? Madame THIBAULT.

Magalie THIBAULT

Oui, merci. Effectivement, quand on a vu cette délibération, on a demandé en amont quelques compléments d'information, comme le nombre total de projets pédagogiques qui ont été déposés et qui ont fait l'objet d'une sélection. Donc, vous nous avez transmis les éléments. On a vu qu'il y avait 16 projets qui avaient été présentés à la sélection et 11 qui ont pu avoir un avis favorable.

On avait à ce titre plusieurs questions. La première, c'est quels sont les critères qui vous permettent d'accorder un avis favorable ou défavorable ? J'en ai entendu un dans votre propos, celui d'avoir une équité entre les différentes écoles.

Ma deuxième remarque, ça concerne en fait le budget alloué, puisque quand on regarde le tableau que vous m'avez adressé avec la liste des projets et des montants, on voit que vous proposez d'accorder un montant total de près de 25 000 €, alors que manifestement, le budget alloué était de près de 45 000 €. Ça veut donc dire qu'aujourd'hui, la Ville a fait le choix de ne pas consommer entièrement le budget initial.

Nous, ça nous questionne à plusieurs titres, ça nous questionne parce qu'il y a d'autres projets qui n'ont pas été retenus. Alors, sauf s'il y a vraiment des critères, je dirais, très objectifs, qui vous ont conduit à les rejeter, mais à ce moment-là, il faut nous donner les éléments et puis il faut les donner aussi clairement aux écoles et à l'ensemble de la communauté éducative qui se sont vu refuser ces projets.

Et puis ça nous interpelle aussi suite au débat qu'on a eu sur la Caisse des écoles. Quand on sait qu'il y a des fonds qui n'ont pas pu être dépensés et qui auraient pu être redistribués dans le cadre de ces projets éducatifs. Mais en tout cas, ça ne donne effectivement pas, aujourd'hui, le sentiment qu'il y a une forte ambition pour accompagner les projets pédagogiques dans les écoles de la Ville, mais bien l'inverse.

Virginie LEFELLE

Je trouve dommage que... Enfin, je vous rappelle quand même qu'il y a une Commission culture et sport, dont je ne fais pas partie, mais je me suis déplacée exprès pour pouvoir répondre aux questions de l'opposition et personne de votre groupe était présent ce jour-là. Donc je trouve dommage qu'on refasse aujourd'hui cette commission. Donc du coup, quand vous voulez qu'on vous réponde aux questions, ce serait bien de vous déplacer aux commissions.

Un intervenant (*hors micro*)

C'est ça la réponse ?

Magalie THIBAULT

Ecoutez, moi, je ne participe pas à cette commission. Désolée s'il n'y avait personne de notre groupe. Néanmoins, et je crois qu'on a déjà eu ce débat-là, des fois, on ne peut pas être présent à toutes les commissions, mais en fait, là, on est en Conseil municipal où on délibère.

Donc en fait, vous êtes dans l'incapacité et ce n'est pas la première fois, de répondre à nos questions. Donc, moi je vous ai posé deux questions, un, sur la consommation du budget. Donc vous actez aujourd'hui que vous ne respectez même pas la consommation du budget prévisionnel que vous vous êtes donné. Ce n'est pas moi, ce sont les chiffres de votre tableau. Vous avez été très transparents, tant mieux. Pourquoi ? Donc pour nous ça manque d'ambition.

Virginie LEFELLE

Pas du tout !

Magalie THIBAULT

La deuxième, c'est quels sont les critères qui vous ont conduits à accorder des avis favorables et pourquoi sur les autres projets, il y a des avis défavorables ?

Aujourd'hui, il y a certains projets et certaines écoles qui sont obligés de faire des caisses sur Internet pour pouvoir financer des projets pédagogiques. Si vous, vous trouvez ça normal, nous on ne trouve pas ça normal.

Virginie LEFELLE

Alors déjà, premièrement, concernant l'ensemble des projets pédagogiques, il y en a une partie qui concerne le budget 2024 et donc il n'est pas encore voté. Donc du coup, il faudra attendre que le budget 2024 soit voté.

Après, concernant le projet pédagogique dont vous parlez, il faut savoir que pour présenter un projet pédagogique, pour avancer des fonds, il faut avoir l'accord que le projet soit accepté. Je rappelle que les conditions de la Commission, il y a l'Education nationale, il y a nous-mêmes, on étudie le projet et on voit ce qu'il y a de plus pédagogique, enfin ce qui est proposé, ce qui est pédagogique par rapport au voyage qui est proposé. Je suis désolée, mais si ce projet pédagogique n'a pas été retenu et que des fonds ont été avancés, ils sont avancés un peu trop vite.

Monsieur le Maire

Dites-nous les critères de sélection Madame LEFELLE.

Magalie THIBAUT

Je n'ai pas compris en fait.

Virginie LEFELLE

Vous parlez d'un projet où ils sont obligés de faire une quête sur internet. C'est parce que le projet de cette personne a avancé des fonds avant d'avoir l'autorisation de l'acceptation de ce projet.

Magalie THIBAUT

Je suis désolée, mais vous me dites qu'il y a des projets qui émargent sur le budget de 2024. On n'a pas encore voté le budget, ça, j'aurais pu entendre cet argument-là. Sauf qu'en fait, il y a des projets qui ont un accord favorable et qui sont, du coup, programmés sur le budget 2024. Donc, je ne comprends pas. Votre argument ne tient pas.

Virginie LEFELLE

Sous réserve que le budget soit voté.

Magalie THIBAUT

Oui, donc ce n'est pas un critère. Vous l'accordez pour certains et pas à d'autres. Je ne comprends pas, là, franchement. Et les 45 000 €, pourquoi est-ce qu'ils ne sont pas consommés ?

Virginie LEFELLE

Parce que c'est un fonds qu'on avait des projets de l'année dernière. Donc du coup, on a pu engager ces projets pédagogiques puisque ça a été voté en 2023. Pour le restant, il faudra attendre que le budget 2024 soit voté.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Nous n'avons pas été aussi studieux que le groupe R.E.S., donc nous n'avons pas posé les questions en amont. Mais cette délibération nous a énormément interpellés pour deux raisons. La première, c'est que moi j'apprends les 11 projets, mais moi j'en lis... alors si c'est collège

lycée avec, je n'en lis que 8. Donc peut-être qu'il y en a 3 qui manquent, mais en tout cas, moi, j'en ai que 8 dans le tableau qui nous a été donné pour la délibération, on délibère aujourd'hui.

Ah, il n'y a pas tous les projets dans la délibération ? On peut se demander pourquoi il n'y a pas tous les projets dans la délibération. Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas tous les projets dans la délibération. Je me pose même la question de la validité de la délibération dans ce cas-là !

Mais est-ce qu'on peut avoir quand même des clarifications ? Du coup, je vais reporter ma question si vous le permettez bien. Est-ce qu'avant que je puisse faire mon intervention, on pourrait avoir des clarifications ? Pourquoi dans la délibération, on a 4 projets sur 11 qui sont présentés ? On est quand même l'Assemblée délibérante, les impôts des Rosnéens et le Budget de la commune sont votés par nos soins. Là, on nous dit qu'il y a une consommation de 24 000 € et en fait, on nous présente que 4 projets.

Est-ce que ça correspond aux 4 projets là ou est-ce que, comme le dit Madame THIBAUT... Parce que si Madame THIBAUT dit vrai et qu'il y a 20 000 € à peu près, puisque 24+20 ça fait 45 à peu près, non consommés. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est faux ? Mais en tout cas, nous, on n'a pas eu les informations. Alors on aurait peut-être dû les demander, vous avez bien fait de les demander. En tout cas, aujourd'hui, on ne les a pas. Donc avant d'intervenir, moi, j'aimerais qu'on ait des clarifications sur cette délibération.

Monsieur le Maire

C'est ce qui a été budgété sur 2023. Voilà.

Ivan ITZKOVITCH

Mais d'où viennent les 11 qu'on a entendus avec Madame THIBAUT ?

Monsieur le Maire

Mme LEFELLE vous allez pouvoir nous donner les 11 projets, parce que je ne les ai pas.

Ivan ITZKOVITCH

On en a que 4 dans la délibération.

Monsieur le Maire

Alors, les autres, en effet, ont donc été validés par la Commission, on ne dit pas le contraire, mais ils sont budgétés sur 2024. Donc là, c'est ce qui est budgété sur 2023. N'est-ce pas ? Voilà. Donc les autres qui ne sont pas présentés seront donc budgétés sur l'année 2024.

Virginie LEFELLE

Oui, c'est ce que j'ai dit !

Magalie THIBAUT

Vous ne pouvez pas nous présenter un tableau... en tout cas dans le tableau qui nous a été envoyé sur un budget global à 65 000 €, qui en plus, si je comprends bien, est sur le budget 2023 et 2024. Enfin, il y a un truc qui ne va pas. Moi je propose quelque chose parce que ce n'est pas clair et l'ensemble des Conseillers municipaux n'ont pas eu l'ensemble des informations. Moi, je propose qu'on reporte cette délibération et qu'on ait l'ensemble de ces informations.

Monsieur le Maire

Alors, on est sur l'année scolaire, on n'est pas sur l'année civile. Donc il y a ça aussi qui fait que. Donc là, ce sont les projets les plus urgents, Madame LEFELLE, n'est-ce pas ?

Virginie LEFELLE

Oui.

Monsieur le Maire

Voilà les plus urgents. Donc les autres projets qui ont été présentés et adoptés, ceux-là sont moins dans l'urgence et donc seront votés sur le budget 2024.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, alors c'est un peu plus clair. Donc il n'y a pas 11 projets, il y en a quatre sur le budget 2023. On va parler en année civile parce que sinon, on ne va pas s'en sortir. Donc sur le budget 2023, vous aviez 45 000 € d'enveloppe, si je comprends bien. 24 000 € ont été consommés et là c'est trop tard puisqu'après la fin de l'année civile arrive. Et donc vous dites que vous avez essayé d'équilibrer entre les écoles, je n'ai pas en tête, mais entre 25 et 30 écoles sur la ville. Il y a 12 ou 13 groupes scolaires, ça fait à peu près entre 25 et 30 écoles, 27 peut-être. Il y a 4 écoles qui sont retenues, là, 4 écoles.

Et on apprend, parce que nous aussi, on a des parents qui viennent nous voir, et moi j'entends, Madame LEFELLE, que parfois des gens s'avancent, etc. Moi, je ne suis pas là pour juger des cas individuels. On est là, nous, en assemblée délibérante, pour avoir, pour critiquer parfois et vous donner notre sentiment sur des orientations.

Mais quand on dit à des parents d'élèves qu'il y a 45 000 € de budgétés sur l'année 2023, j'ai bien compris que c'est 2023, et que finalement on en dépense que 24 000 €, ça veut soit dire que les autres projets qui ont été présentés n'étaient pas éligibles – c'est quand même assez étonnant parce que l'éducation nationale fait son travail – et que 4 écoles sur l'ensemble des écoles de la ville présentent des projets et que c'est quand même très dur à expliquer à des parents d'élèves et je pense que ce n'était pas trahir ses propos, mais c'était sous-jacent à ce que disait Madame THIBAUT, et elle a raison, à savoir que des parents d'élèves qui aujourd'hui vous disent qu'ils sont obligés de faire un loto, qu'ils sont obligés d'aller demander du sponsoring d'entreprises privées — on l'a entendu, je peux vous dire que c'est vrai — pour être financés, alors qu'il reste 20 000 € non financés sur 2023, c'est compliqué à expliquer.

Alors certes, je ne suis pas là pour me faire l'avocat du diable et pour dire qu'ils se sont bien comportés, qu'ils ont avancé des fonds, mais encore une fois...

Monsieur le Maire

Ils ne sont pas sur le budget 2023. Donc la commission a validé tous les projets de l'année...

Ivan ITZKOVITCH

Moi j'aimerais savoir pourquoi dans ce cas-là, on dit on oppose des fins de non-recevoir à des écoles, en leur disant il n'y a plus de budget, alors qu'il y a encore 20 000 € non dépensés. Ça me paraît extrêmement étonnant.

Et puis, donc ça, c'est une question et on aurait aimé avoir la réponse. Parce que vous faites souvent référence au passé, on va faire référence au passé là : vous dites 45 000 € d'enveloppe, alors il y a collèges, lycées, etc. Mais bon, si on additionne les deux, ça ne fait guère plus. Il y a très peu de projets. Nous, à notre époque...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la même enveloppe Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Non, non, mais j'ai additionné les deux parce que du coup 18-19, c'est la délibération d'après. À notre époque — puisqu'on fait souvent la comparaison, il faut la faire dans les deux sens — on avait un budget alloué aux projets scolaires de 150 000 € pour les collèges et lycées.

Aujourd'hui, vous nous dites 45 000 €, si vous avez collèges, lycées, là je vois que vous avez 10 000 €, donc ça fait 35 000 €. Voilà. Donc on avait cinq fois plus de budget attribué aux projets pédagogiques. Alors, on peut nous critiquer sur un certain nombre de choses — le groupe R.E.S. parlait tout à l'heure d'ambition scolaire, d'ambition d'aider les parents d'élèves et les écoles à développer des projets — et on critique suffisamment parfois la façon dont les enseignants voient un certain nombre de choses. Mais là, des enseignants qui présentent des

projets et on leur dit : « Écoutez, non, cette année, sur les 45 000 € on ne va dépenser que 24 000 €. C'est compliqué à comprendre, sauf si vous avez une explication.

Moi, je veux bien l'entendre, mais c'est compliqué à comprendre et ça, il faut que vous l'entendiez. Soit vous dites qu'il n'y avait pas assez de budget et que ce n'était pas raisonnable et ça, tout le monde peut l'entendre. Soit vous dites que non, en effet, il y a 20 000 € de projets qui n'étaient pas éligibles, mais il faut une réponse.

Virginie LEFELLE

Sur les 20 000 € dont vous parlez qui ne sont pas dépensés, on parle en année civile. Donc du coup, ils ont déjà été dépensés en 2023, entre le 1^{er} janvier et juin 2023.

Ivan ITZKOVITCH

Vous avez dit l'inverse tout à l'heure !

Virginie LEFELLE

Non, vous parlez de l'enveloppe, donc l'enveloppe sur 2023, elle a été dépensée entre le 1^{er} janvier et juin 2023 et là, on finit l'année civile en validant les 4 projets qu'on vous a présentés, là, en Conseil municipal et les projets 2024 seront pris sur le budget de l'année 2024.

Ivan ITZKOVITCH

Ça j'ai compris, mais vous avez répondu à Madame THIBAUT qu'il y avait 20 000 € non dépensés.

Virginie LEFELLE

Je n'ai pas dit qu'il y avait 20 000 €, ou alors je me suis mal exprimée, mais il n'y a pas 20 000€ non dépensés.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne sais pas, c'est ce que Mme THIBAUT a dit, elle n'a pas inventé ces chiffres.

Monsieur le Maire

Donc tout est dépensé Madame LEFELLE ? Et donc pour 2024, il reste un montant de 22 000 €. Voilà donc pour le reste des projets.

Ivan ITZKOVITCH

Donc le budget de 20 000 €, on parle du budget 2024 ?

Virginie LEFELLE

C'est ça.

Monsieur le Maire

Oui.

Ivan ITZKOVITCH

Et comment vous pouvez dire ça, puisque le budget était de 45 000 € pour 2023 ? Vous divisez par deux le budget ? Non mais, il faut qu'il y ait une clarté parce que ce n'est pas de la mauvaise foi, mais on ne comprend pas !

Virginie LEFELLE

C'est simplement qu'on garde une partie pour les projets que les professeurs nous présenteront pour les projets urgents entre le 1^{er} septembre et le 30 décembre.

Magalie THIBAUT

Mais 30 décembre, c'est 2024 ? Franchement on ne comprend rien !

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas possible en termes de comptabilité publique de faire ça de toute façon.

Magalie THIBAUT

Non, ce n'est pas possible. Par ailleurs, excusez-moi mais quand en plus on dit qu'ils n'ont qu'à pas avancer l'argent, mais enfin il faut se mettre à la place des professeurs. La commission a lieu en novembre. Là, par exemple, le projet dont je parle — et je ne défends pas une école plus qu'une autre, j'aurais pu en prendre une autre — a lieu en février. Comment est-ce que vous voulez que les professeurs et la communauté éducative anticipent ?

C'est-à-dire qu'ils doivent attendre la Commission de novembre pour faire les réservations en février ? On sait très bien qu'il va y avoir une augmentation des tarifs. Soit la Commission, vous décidez de la faire avant, ce qui permet du coup aux professeurs et à la communauté éducative de ne pas engager les frais. Soit, là, il y a... vos arguments, ils ne tiennent pas. Enfin, encore une fois, là, je vous propose, Monsieur le Maire, pour qu'on essaye ensuite de trouver à un prochain Conseil municipal, de reporter cette délibération. Les informations que vous nous donnez...

Monsieur le Maire

Il ne faut pas que ce soit au dépend des projets des groupes scolaires...

Magalie THIBAUT

Oui d'accord, mais à ce moment-là, moi je vais vous dire, on ne prendra pas part au vote et on en référera au Préfet parce que là franchement je comprends pas.

Virginie LEFELLE

Puisque les écoles fonctionnent en année scolaire et nous on fonctionne en année civile.

Ivan ITZKOVITCH

Mais Madame LEFELLE, ce n'est pas possible, ça n'existe pas en termes de comptabilité publique de dire : « on garde 20 000 € pour l'année prochaine », ça, ce n'est pas possible.

Soit vous les engagez maintenant et ce sont des reports et à un moment donné on ne peut pas tout faire. On est quand même une collectivité et dire on garde 20 000 € pour l'année prochaine, ce n'est pas possible ça, ce n'est pas possible ! Soit on les dépense et dans ce cas-là...., soit on ne les dépense pas et c'est un choix politique. Nous, on n'est pas là pour critiquer vos choix.

Vous dites : « on ne les dépense pas, on a considéré que les projets n'étaient pas éligibles ». Ok. Mais là, votre réponse n'est pas claire, de dire : « on garde 20 000 € pour l'année prochaine ». Non ! Le budget 2024, on ne l'a même pas encore voté, on va le voter en mars.

Donc que vous disiez qu'il y aura un budget en 2024, on veut bien vous croire. Évidemment, il y aura un budget pour les projets, enfin on espère qu'il y aura un budget pour les projets scolaires. Ça, on n'a pas de doute à vous croire. Là, on vous parle de 2023. On a bien compris que ce n'était pas 2024. Mais vous ne pouvez pas nous dire : « on a gardé 20 000 € pour 2024 », ça ce n'est pas possible, ce n'est pas entendable en tout cas.

Et dans ce cas-là, si c'est le cas, Madame THIBAUT a raison, il y a un vrai problème sur cette délibération, parce qu'on ne nous dit pas tout, on ne nous dit pas... Il n'y a pas de transparence sur les projets financés. On dit qu'en fait, il y a 11 projets et il n'y en a que 4 de présentés parce qu'on en garde 7 sous le coude. Enfin, ce n'est quand même pas digne d'une assemblée délibérante qui doit être un peu transparente.

Virginie LEFELLE

Non, non ! Quand je parle de report, ce n'est pas un report d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire

Excusez-moi Mme LEFELLE. Il y avait 65 000 € pour l'année 2023. Donc là, c'est le restant ce que vous attribuez là, de ce montant qui n'a pas été attribué. Voilà, donc il y avait une enveloppe globale de 65 000 €.

Ivan ITZKOVITCH

On n'a pas délibéré avant sur ces projets-là. Ce n'est pas possible. Vous avez passé des projets sans délibérer, ce n'est pas possible !

Monsieur le Maire

Non. Pas dans les souvenirs.

Magalie THIBAULT

Excusez-moi, sur le tableau qu'on m'a donné, il y a effectivement, vous avez raison, 65 000 € mais sur les 65 000 €, le montant total accordé c'est 47 121 €. Le budget n'est donc pas totalement consommé.

Monsieur le Maire

Oui !

Interventions hors micro (inaudible)

Monsieur le Maire

C'est pour éviter de pénaliser les écoles... Oui, ça fait rire tout le monde, je sais bien, voilà. Mais je pense que ce n'est pas un sujet sur lequel il faut rire. Donc l'important c'est aussi.

Intervention hors micro (inaudible)

Monsieur le Maire

Eh bien, je vous donne tous les éléments qui vont revenir vers moi d'ici à la fin du conseil. On va passer au point suivant et je vous rapporte tous les éléments nécessaires.

On passe au point suivant Monsieur BÉAL et on revient dessus, comme ça j'aurai tout sous les yeux.

Eric BÉAL

Juste pour signaler que dans l'écriture de ce qui nous est présenté, Madame LEFELLE nous dit : « on fonctionne en année administrative ». Or là, la première ligne, c'est pour l'année scolaire 2023-2024. Il faut réécrire le rapport complètement.

Monsieur le Maire

Ok. Donc je vous propose que nous passions au point 20 avant de revenir aux points n°18 et n°19.

Les votes des points n° 18 et 19 n'ont pas lieu pour le moment,

ni la présentation du point n°19

Reprise des discussions et explications page 75

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION COMITE DE COORDINATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE ROSNY-SOUS-BOIS – UFAC D'UN MONTANT DE 750 €

Monsieur le Maire

Alors là, c'est une petite subvention de 750 € pour Madame TISSOT.

Odile TISSOT

Merci Monsieur le Maire.

Pour l'année 2023, à la demande de l'association Comité de coordination des Anciens combattants de Rosny-sous-Bois UFAC. Il est proposé de lui attribuer une subvention ordinaire d'un montant de 750 €. L'association Comité de coordination des anciens combattants de Rosny-sous-Bois a pour objet de resserrer et de développer les liens de confraternité, de camaraderie qui doivent unir les anciens combattants et les victimes de guerre et d'attentats, de toutes opinions et de toutes conditions sociales, de participer au devoir de mémoire et d'apporter la solidarité morale et matérielle en faveur de toutes les victimes de guerre et d'attentats.

Afin de soutenir l'association dans son action, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

Monsieur le Maire

Merci Madame TISSOT. Des questions ? Nous passons au vote pour le point numéro 20.

Très bien. Donc 42 votes pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

21. OUVERTURE A LA VOIE CONTRACTUELLE DE DIVERS POSTES DE CATEGORIES A, B ET C

Monsieur le Maire

Alors le point 21 est un point habituel traditionnel.

Donc, par délibération du 19 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé l'ouverture à la voie contractuelle de divers emplois des catégories A, B et C. Les emplois de ces catégories requérant une technicité spécifique, pour lesquels les candidatures de fonctionnaires peuvent être rares et nécessitent l'ouverture à la voie contractuelle dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne parviendrait à être recruté après le délai raisonnable respecté d'environ deux mois de vacance d'emploi.

Ces postes concernés vous ont été adressés. Ces contrats seront établis pour une durée maximale de trois années. Ils seront renouvelables par reconduction expresse dans la limite

d'une durée maximale de six ans. Donc le CST qui s'est tenu le 12 décembre dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur BÉAL, je sais que vous avez l'habitude de nous réclamer les comptes-rendus du CST, mais cette commission s'étant tenue la semaine dernière, le compte-rendu n'est pas encore finalisé et il doit être approuvé au prochain CST. Donc, c'est à cette occasion que vous pourrez voir dans quelques semaines que ce point a été voté à l'unanimité des présents, dont les représentants syndicaux.

Je passe au vote. Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Je suis ravi effectivement que vous preniez en compte ma demande. J'espère que contrairement aux fois précédentes et aux documents que vous m'avez obligeamment envoyés lorsque je vous ai réclamé, que nous aurons également dans ces comptes-rendus les commentaires des participants, parce que les documents que vous m'avez envoyés sont très administratifs. Ce n'est pas un compte-rendu, mais plutôt un relevé de décisions

Monsieur le Maire

Ils sont administratifs. Voilà, c'est un relevé de décisions. Et vous pourrez vous adresser aux représentants syndicaux qui pourront vous dire la même chose.

Je passe au vote, sur la tablette. Point 21.

Voilà, c'est bon. Donc 35 votes pour et 7 abstentions.

35 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
7**

Mme THIBAULT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

22. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur le Maire

Donc le point suivant, ce sont les créations et suppressions de postes, traditionnellement. Vous avez eu toute la déclinaison de ces postes créés ou supprimés. Le Comité social territorial, qui a été consulté la semaine dernière, a émis un avis, là aussi, favorable à ces créations et suppressions de postes.

Je passe au vote. Donc 35 pour et 7 abstentions.

35 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE
ABSTENTIONS**

**0
7**

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

23. MISE A JOUR DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE REPAS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES POUR LA VILLE ET LE C.C.A.S.

Monsieur le Maire

Le point suivant, c'est la mise à jour des remboursements des frais de repas dans le cadre de déplacements temporaires pour la Ville et le CCAS.

En 2019, le Conseil municipal actualisait les remboursements des frais de déplacements temporaires dans le cadre de mission ou de départ en formation. Les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales ayant été modifiées, il convient de mettre à jour ces modalités de remboursement de frais de repas. Donc il est proposé de les faire évoluer de 17,50 € à 20 €, avec application des remboursements aux frais réels et sur production, bien sûr, des justificatifs de paiement.

Donc je vous propose de bien vouloir approuver cette délibération qui a été aussi approuvée à l'unanimité à l'occasion du CST qui a eu lieu la semaine dernière. Oui, Madame SEBAN.

Shannon SEBAN

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous, j'ai juste une question sur l'augmentation que vous suggérez, qui équivaut à près de 2,50 € par repas. C'est vous qui avez fixé cette augmentation ou ça a été fixé ? L'augmentation de 17,50 à 20 euros était-elle fixée par écrit dans le règlement ?

Monsieur le Maire

Oui, préalablement.

Shannon SEBAN

D'accord.

Monsieur le Maire

Je passe au vote pour le point 23.

Donc 42 voix pour. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

24. APPEL A PROJET « PROJET DE SOLARISATION METROPOLITAIN » DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS : ANNONCE DE LA SELECTION DE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS EN TANT QUE LAUREATE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire

Je laisse la parole à Madame VAVASSORI pour l'appel à projet de solarisation métropolitain, la métropole du Grand Paris.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire.

Par délibération CM2023/04/14/27 du Conseil métropolitain du 14 avril 2023, la Métropole du Grand Paris (« Métropole ») a lancé, l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain », pour déployer l'énergie photovoltaïque sur le territoire métropolitain.

Le « Projet de solarisation métropolitain » vise à accompagner les collectivités lauréates pour le développement de projets photovoltaïques sur leur territoire. Cet accompagnement dispose de plusieurs outils :

- La mise à disposition d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études en amont en vue de faciliter la concrétisation des projets de centrales solaires ;
- Le bénéfice d'un kit pédagogique « Pack autoconsommation métropolitain » ;
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêts afin de massifier la production photovoltaïque sur le territoire métropolitain pour des projets de vente totale de l'électricité produite.

La Ville de Rosny-sous-Bois a candidaté à l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain ».

Par délibération BM2023/10/02/05 du Bureau métropolitain du 2 octobre 2023, la collectivité a été désignée lauréate de l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain », lui permettant de bénéficier des outils susmentionnés.

Conformément à l'article 8 du règlement de l'appel à projets « Projet de solarisation métropolitain », la Métropole et la Ville de Rosny-sous-Bois doivent conclure une convention de

partenariat, laquelle définit les modalités de mise en œuvre, au bénéfice de la collectivité lauréate, des outils prévus dans le « Projet de solarisation métropolitain ».

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat qui sera conclu entre la Métropole et la Ville de Rosny-sous-Bois et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Métropole et tous les actes afférents.

Merci. Y a-t-il des questions? Oui, Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui, juste une remarque. Je trouve dommage que cette délibération soit écrite de cette manière parce qu'on ne sait pas à quoi ça fait référence concrètement. Il aurait été aussi très simple d'ajouter qu'effectivement c'est pour un projet qui est lié à l'école Bois-Perrier — si mes informations sont bonnes — et qui permettra effectivement de doter les toits de Bois-Perrier et je crois d'ailleurs une autre école, celle de la nouvelle Mermoz qui est en construction et que ces deux projets-là, ces deux écoles-là, sont appelées à recevoir quand elles seront neuves et reconstruites etc., des panneaux solaires, c'est bien ça Madame ?

Patricia VAVASSORI

Non, pas tout à fait, Monsieur. En fait, les panneaux photovoltaïques seront positionnés sur les toits terrasses des équipements publics et donc un premier test sera réalisé sur les écoles que vous avez mentionnées. Mais sinon, à terme, si ça fonctionne, si ça rentre bien dans le cadre, la totalité des terrasses pourra être couverte par les panneaux photovoltaïques. Donc ce ne sont pas seulement ces deux établissements scolaires.

Eric BÉAL

En tout cas, là, sur l'appel à projets, c'est bien ces deux écoles pour le moment ?

Patricia VAVASSORI

Pour le moment, oui.

Eric BÉAL

Ça aurait simplement permis de concrétiser un petit peu. Parce que si vous voulez le projet « machin chose » de solarisation métropolitain, on ne comprend pas très bien. Donc voilà c'est tout.

Patricia VAVASSORI

Oui mais enfin, en tout cas, l'objectif est quand même de pouvoir généraliser la pose de panneaux photovoltaïques sur toutes les terrasses des établissements publics qui pourront le porter.

Monsieur le Maire

Une autre question, Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

J'ai bénéficié d'une conversation intéressante avec Monsieur BAKIR et j'ai cru comprendre quand même que ce projet de solarisation métropolitain ne payait pas 100 % des projets. Qu'il y avait une grosse subvention, mais que ça ne permettait pas de subvenir à l'ensemble d'un budget de mise en place de panneaux solaires sur un toit terrasse, ou d'ailleurs, sur un toit qui n'est pas terrasse parce que les panneaux solaires peuvent s'installer sur des toits normaux. Enfin bref, tout ceci est technique, je ne maîtrise pas.

Moi, je salue l'objectif que vous venez d'annoncer de solariser l'ensemble des toits administratifs de Rosny-sous-Bois, c'est une très bonne idée. C'est quelque chose que je défendais, là pour le coup, je vais revenir à l'histoire et ça va faire plaisir à Monsieur ITZKOVITCH. C'est une chose que je défendais dans le mandat précédent je crois, et un sujet

sur lequel nous avons eu des conversations un petit peu tendues avec Monsieur... son nom m'échappe. Il était chargé à l'époque de ce genre de choses et qui défendait, lui, un projet aussi tout à fait intéressant, à savoir celui qui permet à un certain nombre de bâtiments, y compris privés, d'être chauffés aujourd'hui à Rosny grâce à la géothermie. Mais ça n'est pas antinomique. À l'époque, il s'est gentiment moqué de moi. Bon, je constate maintenant que les choses évoluent. C'est très bien. Mais attention, il me semble bien, d'après les informations que j'ai eues grâce à Monsieur BAKIR, que ça n'est pas 100 % payé. Donc ça veut dire qu'il faudra prévoir, si vous avez cet objectif que je salue, de quoi compléter les subventions.

Patricia VAVASSORI

Oui, tout à fait Monsieur BÉAL, mais comme vous le rappelez donc, c'est un dossier très technique qui est suivi par Monsieur BAKIR et selon les informations que j'ai pu récolter auprès de la direction des bâtiments, il y aura un reste à charge d'environ 15 %. Mais là, pour l'instant, donc ce qui est l'objet de cette délibération, c'est la signature du projet, enfin c'est le projet de convention et non le financement.

Monsieur le Maire

Bien, des questions ? Je passe au vote pour le point 24. Donc ce point est adopté par 42 voix pour, à l'unanimité. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

**25. AUTORISATION DE MISE AUX ENCHERES EN LIGNE POUR LA VENTE DE 18
MODULES PREFABRIQUES**

Monsieur le Maire

Christophe PERNÈS pour le point n°25.

Christophe PERNÈS

Merci Monsieur le Maire. Le point 25 c'est l'autorisation de mise aux enchères en ligne pour la vente de 18 modules préfabriqués. Donc, en raison de la construction du nouveau centre de loisirs de l'école élémentaire Jean Mermoz, le réaménagement du plateau d'évolution attendant au nouveau bâtiment impose la suppression des préfabriqués installés en 2016, d'une surface de plancher de 310 m². Il s'agit d'un ensemble de modules préfabriqués, aménagés en cinq salles de classe de 53 m²carrés chacune, soit 18 modules au total.

Les modules vendus en un seul lot seront mis en vente à compter du 8 janvier 2024 au prix minimum de 5 000 € TTC, sachant que les modalités et les frais d'enlèvement seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la vente aux enchères sur le site AGORASTORE, d'un lot de 18 modules préfabriqués, en l'état, au prix minimum de 5 000 € TTC et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce bien cédé.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PERNÈS. Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Oui, une proposition. Quand on a lu cette délibération, on a trouvé dommage que la Ville cède ces 18 modules. Alors on ne connaît pas leur état actuel. Néanmoins... Alors peut-être pas pour les 18 modules, mais aujourd'hui on sait que dans beaucoup de villes ou dans même d'autres collectivités, structures, il nous aurait semblé intéressant de pouvoir utiliser certains de ces modules pour repenser des lieux d'accueil ou, notamment, permettre d'accueillir... on en parlait au dernier Conseil municipal, on sait qu'il y a beaucoup d'associations qui ne trouvent pas de locaux à disposition. Aujourd'hui, il y a plein de choses qui se font sur le réemploi, notamment à travers des préfabriqués, et donc ça nous aurait semblé être une bonne alternative et une bonne solution pour la Ville — encore une fois, peut-être pas les 18 — mais en tout cas d'en garder une partie pour penser à des projets d'accueil pour les associations, ou même pour des projets de solidarité. C'est une proposition qu'on voulait vous faire aujourd'hui. On trouverait vraiment dommage que finalement la Ville cède ses 18 modules et qu'elle n'en garde pas pour les utiliser dans le cadre de l'intérêt général de la Ville.

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI.

Patricia VAVASSORI

Alors en fait, on a eu cette idée, mais le souci, c'est que nous n'avons pas de foncier pour pouvoir positionner ces modules, d'une part, et d'autre part, il y a quand même un budget assez important à prévoir pour pouvoir viabiliser — ce n'est peut-être pas le terme — mais pour pouvoir apporter l'eau et l'électricité dans ces modules.

Monsieur le Maire

Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Oui mais je ne comprends pas la logique, là, parce que toutes les associations n'ont pas besoin d'eau et d'électricité. L'électricité, encore ça, ça peut se comprendre, mais d'eau certainement pas. Garder les 18 modules, bon, très bien, ce serait beaucoup trop important. Quand vous dites que la commune ne dispose pas de foncier, on a quand même deux stades, dont notamment celui sur le plateau où il y a largement de quoi disposer des modules derrière le centre de loisirs, qui ne gêneraient personne et qui pourraient être utilisés. Même le stade Girodit dispose d'un certain nombre de places possibles. Je pense notamment au parking qui n'est jamais utilisé. Donc il y a un moyen éventuellement de trouver de l'emplacement. Il s'agirait simplement d'avoir la volonté.

Patricia VAVASSORI

Alors Monsieur BÉAL, déjà concernant le stade Girodit, sachez que le parking que vous appelez un parking non-utilisé va être pleinement utilisé, là, très prochainement, pendant tout le temps des travaux de la SGP, puisque ce sera le seul, la seule offre de stationnement qu'il y aura pour accéder au parking Girodit, donc déjà cet emplacement... Laissez-moi terminer, et deuxièmement, en ce qui concerne le stade Letessier, y apporter un module, comme je vous

disais, il faut le viabiliser derrière et je vous rappelle quand même que le stade Letessier est « carriéré », donc on ne peut pas y apporter des réseaux.

Figurez-vous que j'y ai pensé, que j'ai interrogé les services. Ce n'est pas que votre idée, j'y ai pensé aussi. On l'a étudié et ce n'est pas possible. Parce que vous me dites que les associations n'ont pas forcément besoin d'eau et d'électricité. L'association à laquelle je pense et à laquelle vous pensez très certainement aussi, qui est la seule association qui n'a pas de local, a besoin d'eau et d'électricité.

Monsieur le Maire

Monsieur ITZKOVITCH

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur BÉAL m'a taquiné sur l'énergie solaire tout à l'heure. Je vais en faire de même.

Nous, les bétonneurs de L'URAM, figurez-vous qu'on avait déjà fait du réemploi — non, mais je suis très sérieux — de ces préfabriqués, puisqu'en fait ils appartenaient et je pense que les plus anciens s'en souviennent, moi, je n'étais pas encore là, à la Région, dans le cadre des préfabriqués du lycée, qui était avant en préfabriqués, avant d'être une structure plus durable, et qu'ensuite la Ville les a récupérés en réemploi justement, comme vous dites Madame THIBAUT. Donc c'était déjà notre démarche de les réemployer.

Et donc on souscrit totalement à ce que vous dites. Ça va dans le sens que vous dites d'ailleurs, le réemploi de ce type de préfabriqués, de containers, etc. qui se fait et qui font les choses très bien, maintenant, peut-être un peu plus esthétiques que ce qu'on pouvait considérer avant. Je ne sais pas si vous allez régulièrement au bois de Vincennes, mais vous voyez devant le bois de Vincennes le collège qui a été fait en préfabriqués, on dirait un collège en dur. D'ailleurs, je pense qu'il va rester puisque tout le monde a compris l'intérêt.

Donc nous souscrivons au fait que je pense que la démarche de réemploi aurait été intéressante, d'autant plus que c'était l'objet de ces préfabriqués.

Monsieur le Maire

Ok, je passe au vote. Oui Monsieur BÉAL. Dernière question.

Eric BÉAL

Oui, c'était juste pour une précision. Lorsque je parlais du stade Girodit, je pensais au parking qui est du côté de la Boule Joyeuse, pas à celui qui va être effectivement complètement déstructuré. C'est de celui-là dont vous parlez ?

Patricia VAVASSORI

Oui, c'est celui-ci. C'est le seul parking qui restera comme offre de stationnement. C'est celui qui est sur la rue du Docteur Variot.

Eric BÉAL

Donc il est forcément utilisable pour mettre au moins un ou deux modules ?

Patricia VAVASSORI

Non, non, non. Il va être utilisable comme seule offre de stationnement, puisqu'il n'y aura plus de stationnement sur le parking côté avenue Kennedy. Donc il va bien falloir que les véhicules se stationnent. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, très justement, c'est un petit parking, donc si vous y mettez deux modules, il n'y a plus de place.

Eric BÉAL

Eh bien, vous incitez alors les sportifs qui utilisent le stade à prendre leurs vélos et c'est parfait pour tout le monde.

Monsieur le Maire

Vous voyez, vous êtes satisfait !

Eric BÉAL

En plus, vous avez fait une excellente piste qui n'est absolument pas protégée, mais peu importe, ce n'est peut-être pas vous d'ailleurs, ça doit être le Département...

Monsieur le Maire

Oui, très certainement.

Eric BÉAL

Pardon, pardon, ne parlons pas des pistes non-protégées de Rosny-sous-Bois, parce que là, ça va aller très loin. Non je plaisante, mais enfin, il n'y a rien qui empêche.

Patricia VAVASSORI

Mais d'ailleurs, Monsieur BÉAL, nous avons installé sur ce fameux parking du Docteur Variot, un local abrité et sécurisé pour les vélos. Il n'est pas utilisé par les sportifs qui viendraient à vélo ! Donc voilà.

Monsieur le Maire

Domage !

Patricia VAVASSORI

Domage, oui !

Monsieur le Maire

Ok, je passe au vote donc pour le point numéro 25.

Monsieur ASSILATAM, vous avez du mal ? Ah non ! Encore 30 secondes, sinon nous passons au vote à main levée.

Bon, il y a encore un souci, donc je vous propose de voter à main levée. Y a-t-il des votes contre ? 7. Des abstentions. Non. Donc c'est adopté par 35 voix pour et 7 votes contre.

35 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

26. POLE DE ROSNY BOIS-PERRIER : CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES PRO, DCE ET ACT - RESTRUCTURATION DE LA GARE SNCF

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI, je vous redonne la parole.

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je voudrais apporter une petite précision. Du fait d'une pathologie que le port de lunettes ne me permet pas de corriger, je vous remercie par avance pour votre compréhension si la lecture des chiffres m'est difficile et les prochaines délibérations en comportent énormément. Donc merci par avance pour votre compréhension.

Alors point 26, pôle de Rosny Bois-Perrier : convention de financement relative aux études pro (donc étude de projet), DCE c'est-à-dire dossier de consultation des entreprises et ACT donc assistance aux contrats de travaux. Donc restructuration de la gare SNCF.

Le Comité de pilotage du 8 décembre 2020 a validé le lancement d'une étude AVP, donc avant-projet, de restructuration de la gare SNCF de Rosny Bois-Perrier, sur la base de la création de deux nouveaux quais latéraux et d'une libération du passage souterrain existant.

L'espace contraint autour de la gare actuelle de Rosny Bois-Perrier a nécessité un travail entre les différents maîtres d'ouvrage, la SNCF, la RATP et la SGP sur l'année 2021, pour identifier les différents scénarios d'organisation des travaux. Le Comité de pilotage de 2021 a choisi le scénario du maintien du calendrier SNCF entre 2025 et 2026, ce qui implique des travaux de la ligne M15, contraints par la SNCF jusqu'au début 2027. Le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités a validé le 10 octobre 2022 le dossier d'étude AVP de SNCF Gares et Connexions, restitué au cours de l'été 2022.

Le comité de pilotage qui s'est tenu à la suite le 14 octobre 2022, a validé les principes de financement pour la poursuite des études pour la phase à venir PRO-DCE et le planning de SNCF Gares et connexions des travaux en 2025-2026 pour une mise en service fin 2026.

La restructuration de la gare SNCF de Rosny Bois-Perrier poursuit quatre objectifs :

- Mettre en accessibilité les quais RER depuis le domaine public communal ;
- Gérer les flux de voyageurs dans l'ensemble de la gare, sur les quais et dans le passage souterrain SNCF existant, afin de répondre notamment aux augmentations de flux liés au prolongement de la ligne 11 au printemps 2024 et à l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express à l'horizon 2030 et aux futures interconnexions avec ces lignes de métros ;

L'arrêté du 20 septembre 2023 est venu modifier l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

La répartition financière, sur un total de 2 714 660 €, est à hauteur de 15 % pour l'État, 35 % pour la Région Île-de-France, 8,33 % pour la SGP, 16,67 % pour Rosny-sous-Bois, c'est-à-dire 452 534 € et 25 % pour SNCF Gares et Connexions.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI

Donc les travaux avancent. Nous avons eu l'occasion d'aller visiter ces travaux la semaine dernière. Donc cela avance bien. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui. Alors figurez-vous qu'avant que cette délibération ne soit présentée, Ile-de-France Mobilités, involontairement je pense, vous a coupé l'herbe sous le pied, puisque dans le cadre de la réunion publique sur le projet d'extension de Rosny 2, le représentant d'IDFM qui était là a annoncé ces éléments.

Donc nous n'étions pas informés et nous saluons. En revanche, déjà une réserve, mais ce n'est vraiment pas pour polémiquer et bien évidemment, on votera cette délibération. Les scénarios, le scénario B, quand on lit la façon dont — encore une fois, sous réserve — parce que c'est la façon dont vous l'avez écrit, je pense qu'elle correspond à la réalité, en disant que le scénario B implique des travaux contraints pour la ligne 15. Bon, contraints, si entre les lignes on lit que ça va générer un surplus de temps puisque c'est contraint, du coup, il faut rattraper le temps perdu.

Nous on considère que — bon, on respecte votre choix d'avoir choisi le scénario B — que le fait de retarder encore une ligne qui est espérée par tous les Rosnéens et au-delà des Rosnéens d'ailleurs, avec des implications importantes de banlieue à banlieue, enfin je ne vous refais pas tout l'historique du Grand Paris Express qu'on entend arriver et qui est repoussé tous les ans.

Nous, on considère que vous prenez un tout petit risque, même si on comprend votre volonté d'accélérer et que les travaux de la gare elle-même soient un tout petit peu indépendants du calendrier de la SGP.

Peut-être qu'il n'aurait peut-être pas fallu faire ce choix-là et peut-être que vous prenez un risque sur encore des décalages sur les travaux de la SGP. Voilà. C'est une réserve. Ça n'empêche pas que nous allons voter cette délibération, mais je pense qu'il aurait peut-être fallu être un peu plus précis sur ce que ça implique vraiment en termes de contraintes sur les travaux de la ligne 15. Peut-être que ce n'est pas des contraintes de temps, et si c'est le cas, tant mieux.

Par ailleurs, deuxième remarque et ça vous n'y pouvez rien, c'est une remarque, mais voilà, on sait très bien ce que pèse une ville par rapport à la Région, à l'Etat, à la SGP — on fera une intervention similaire sur la délibération 27 — mais quand on voit les montants engagés, quand on voit quand même ces montants, évidemment, ça a des implications pour la Ville, mais c'est la SGP, c'est SNCF Gares et Connexions qui sont maîtres d'ouvrage de tous ces travaux et donc, de faire payer la Ville, une contribution quand même pas négligeable quand on voit que la Ville met au pot 450 000 € et la SGP 200 000 €, et Donc que la Ville a une contribution équivalente à celle de l'État, alors qu'il faut quand même le rappeler, les transports ce n'est pas une compétence des villes. Et heureusement parce qu'on ne pourrait pas assumer tous ces gros investissements.

On trouve que c'est quand même un peu exagéré que les différents financeurs que sont l'État, la Région Île-de-France, la SGP et SNCF Gares et Connexions fassent peser, même de façon minimale — mais quand même ces 20 % du financement — ce projet à la Ville.

Evidemment, ça va amener une amélioration de la desserte, etc. Nous, on ne remet pas en cause le fond, c'est très bien, ça va rendre service aux Rosnéens et rendre ce lieu un peu plus agréable qu'il ne l'est aujourd'hui, ça c'est indéniable. Mais de faire peser cet effort financier sur la Ville, quand on connaît notre situation financière et pas forcément qu'à Rosny, c'est partout, on sait que ce n'est pas évident pour les villes d'investir et de devoir mobiliser de l'investissement alors que, honnêtement, si les cinq ou six financeurs qui étaient là s'étaient répartis la charge, ça n'aurait pas changé la face du monde. On trouve ça un peu limite. Mais encore une fois, on ne peut pas vous jeter la pierre parce que dans la négociation, on vous l'impose, on le sait.

Bon, on voulait quand même le dire. C'est quelque chose qui va quand même peser sur le budget de la commune, mais on votera quand même cette délibération avec ces deux petits regrets.

Patricia VAVASSORI

Je ne peux que partager votre avis, Monsieur ITZKOVITCH. Bien évidemment, en ce qui concerne déjà le choix du scénario, quand on voit que les acteurs principaux sont la SNCF, la RATP, la SGP, la voix de Rosny-sous-Bois a très peu compté, vous l'imaginez bien. C'est un peu le pot de terre contre le pot de fer.

Monsieur le Maire

Même si, au départ, il nous était demandé plus. La participation de la Ville était plus conséquente au départ, donc on a quand même renégocié à ce taux-là.

Patricia VAVASSORI

Et donc pour le coup, effectivement, la part de la Ville qui était demandée, était beaucoup plus élevée. Et donc pour le coup, c'est la part d'Ile-de-France Mobilités qui a été augmentée parce que, comme vous l'avez rappelé, c'est plus de leur compétence que de la nôtre.

Monsieur le Maire

Enfin bon, et par rapport à 2030 pour la ligne 15, j'ai quelques retours qui nous laissent un petit peu dubitatifs quant à cette échéance. Des questions ? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Ce n'est pas une question, c'est juste une remarque.

C'est un quartier qui va être remanié de façon extrêmement importante, et pas seulement à cause de ce pôle de transports, mais également parce qu'il est certain que Westfield Rosny 2 a un projet énorme, qui nous a été présenté la semaine dernière, Monsieur ITZKOVITCH vient de le rappeler.

Je n'ai pas compris personnellement, l'opposition, la nôtre RE.S., et puis l'opposition de droite étaient représentées, mais je n'ai pas vu — alors peut-être ai-je mal regardé —, mais je n'ai pas vu de représentants de la majorité municipale. Être présent n'est pas cautionner ce projet qui est un projet privé, donc ça n'a rien à voir, mais simplement je pensais que c'était quand même important pour vous d'être tenu au courant, voire d'avoir votre voix au chapitre et éventuellement de faire ce que l'on a fait, c'est-à-dire les uns et les autres, poser des questions et faire des remarques critiques. Alors je voulais savoir pourquoi vous n'étiez pas représenté ?

Monsieur le Maire

La date a été prise sans demander, sans que Westfield demande si j'étais disponible et je ne l'étais pas puisque j'avais des engagements sur trois jours à cette époque-là. Et Madame VAVASSORI qui devait me représenter a eu quelques soucis de santé, donc n'a pas pu être présente. Donc ce n'est pas une absence volontaire, mais une absence involontaire, puisque la date a été prise sans faire état de mes disponibilités.

Eric BÉAL

Je comprends bien, Monsieur le Maire, mais dois-je vous rappeler que vous êtes à la tête d'une majorité qui compte un certain nombre de membres et que vous auriez pu demander à ces membres de...

Monsieur le Maire

Tout à fait, mais le sujet est porté énormément par Madame VAVASSORI et moi-même. En tout cas, vous avez pu entendre, et c'est un projet que Westfield mène de son côté, dont il nous a fait part, mais ce n'est pas pour l'instant un projet commun.

Eric BÉAL

Ce n'est pas très flatteur pour les gens qui sont membres de votre majorité, mais bon.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une question que ce soit flatteur ou pas.

Patricia VAVASSORI

Non, mais comme vous l'avez rappelé, Monsieur BÉAL, c'est un projet donc privé et rien n'a été déposé aujourd'hui auprès de la Ville. Et bien évidemment, lorsqu'un projet sera déposé, nous aurons tout un tas de questions à poser à Westfield. Vous pouvez en être certain.

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Donc je reviens au point 26. Alors nous passons au vote.

Donc 42 votes pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

27. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS, MONTREUIL ET NOISY-LE-SEC POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA DHUYS ET DE LA RUELLE DE LA BOISSIERE

Monsieur le Maire

Patricia, Je vous laisse la parole pour le point 27.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Alors cette délibération n° 27 concerne l'approbation d'une convention de travaux tripartite entre les Villes de Rosny-sous-Bois, Montreuil et Noisy-le-Sec, pour l'aménagement de la rue de la Dhuy et de la ruelle de la Boissière.

Dans le cadre du projet de la future station « La Dhuy » du métro de la ligne 11, qui se situe à l'articulation des villes de Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois. Le Schéma de Référence Station de la Dhuy de 2020, réalisé par Ile-de-France Mobilités, a fixé les objectifs d'aménagement de pôles d'échanges multimodaux de qualité.

Un pôle d'échange multimodal est défini comme le lieu d'interface entre le mode ferroviaire et les autres modes de déplacement. Il représente une étape essentielle dans la mobilité quotidienne des voyageurs. Le pôle gare de la Dhuy est défini comme un pôle de desserte de secteur dense. L'état actuel des espaces publics, notamment du fait des travaux de réalisation pour l'arrivée de la ligne 11, est dégradé. Des travaux de requalification sont nécessaires non-seulement afin d'assurer un espace public sécurisé, mais aussi pour remplir les objectifs prévus dans le schéma de référence.

Concrètement, le réaménagement de ce site doit remplir les fonctions suivantes : la dépose des bus et une intermodalité bus-métro de qualité, notamment pour les PMR, apaiser le carrefour afin de permettre un rabattement piéton sur la gare dans de bonnes conditions de confort et de sécurité, qualifier l'élargissement du périmètre offert par la parcelle de la Ville de Paris, faire le raccordement avec l'action n°3 du Schéma de Référence (action dont l'objectif est de valoriser

les cheminements piétons sur le chemin des Redoutés) afin de constituer un axe apaisé entre les deux accès du métro.

Il convient ainsi d'établir une convention de travaux d'aménagement entre les trois villes.

Le financement des travaux est assuré par Ile-de-France Mobilités ainsi que par les Villes de Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois.

Il a été décidé entre les trois villes que Rosny-sous-Bois assurera la maîtrise d'ouvrage et toutes les opérations afférentes.

Le total à financer est de 3 078 407 €, dont 1 267 579 € pour Ile-de-France Mobilités, 493 445 € TTC pour Rosny-sous-Bois, 153 389 € TTC pour Noisy-le-Sec et 107 678 € pour la Ville de Montreuil.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet de convention pour les travaux entre la ville de Rosny-sous-Bois et les villes de Montreuil et Noisy-le-Sec et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame VAVASSORI. Donc 3 communes, sachant que, là aussi, c'est la Ville de Rosny-sous-Bois qui porte la plus grosse part de dépenses, de financements. Oui, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

On avait une question parce que avant les travaux pour l'arrivée du métro, il y avait dans ce quartier un équipement, un « city stade », qui a du coup été démoli.

On est souvent interpellés par les habitants du quartier pour savoir si ce « city stade » va pouvoir être reconstruit. Alors ce n'est peut-être pas dans le cadre de cette convention, mais en tout cas, comme on a rien vu dans le cadre de cette convention, on souhaitait reposer la question. Et puis, plus globalement, comme on sait que même si l'arrivée d'un métro, bien évidemment, c'est très important et utile pour la ville, quand on est habitant du quartier dans lequel le métro va arriver, on connaît les difficultés et les nuisances que ça a pu provoquer aux habitants pendant plusieurs années, est-ce qu'il y a une démarche quand même de concerter les habitants aussi sur les choix qui sont faits sur les futurs aménagements dans le quartier ? Enfin en tout cas, ça nous semblerait intéressant, mais c'est certainement déjà prévu.

Patricia VAVASSORI

Donc déjà concernant la restitution du site par la RATP, lors de la libération totale du site, la RATP s'est engagée à rendre, à restituer l'espace tel qu'il était au départ. Donc évidemment, les trois espaces multi-activités seront donc restitués, aucun souci.

Et concernant les aménagements objets de cette convention, ce sont tous les aménagements urbains comme je l'ai précisé dans la délibération, pour permettre les cheminements piétons, cyclistes, arrivée des bus et puis surtout, apaiser la circulation dans ce quartier avec l'arrivée du métro qui va être quand même assez compliquée. Enfin, en tout cas, j'espère le moins possible.

Monsieur le Maire

Il y a une présentation en Conseil de quartier, qui s'est tenue la semaine dernière, au représentant du Conseil de quartier, présentation faite par la RATP et à partir de là, ce sera aussi l'occasion d'échanger avec les représentants du Conseil de quartier sur l'évolution et le travail qui va être effectué sur ce quartier, pour cette zone-là. Monsieur CAPILLON.

Claude CAPILLON

Monsieur le Maire, mon intervention portera sur le cofinancement de ces travaux, encore plus que la délibération 26. Celle-là est beaucoup plus précise puisque c'est une convention entre Noisy-le-Sec et Montreuil et qui porte sur des travaux de réhabilitation de voirie.

D'ailleurs, vous le dites deux fois dans la délibération, puisque vous dites que l'état actuel des espaces publics, notamment du fait des travaux de réalisation, s'est fortement dégradé.

Je rappelle qu'en 2003, lors du début des travaux de la ligne 11, il a été créé une association qui s'appelle l'APPL11, Association pour le prolongement de la ligne 11, qui était présidée par le maire Des Lilas. Et cette association avait pour but de travailler sur les financements des cinq villes concernées pour aller chercher le maximum de financeurs. Donc je ne sais pas si l'APPL11 fonctionne, mais apparemment elle n'a pas été dissoute, d'après ce qu'on m'a dit.

Monsieur le Maire

Elle ne fonctionne pas.

Claude CAPILLON

Mais ce qui paraît étonnant quand même, c'est que sur un budget d'1,3 milliard, budget initial qui sera en finalité 1,6 milliard, demander à la Ville de Rosny une participation de 500 000 € pour remettre en état des voiries que les travaux ont dégradées, ça me paraît quand même très cher pour la Ville, d'autant plus qu'une discussion avait eu lieu, à laquelle j'ai participé et longuement, c'est l'acceptation de la zone de la tour de béton, sur Rosny-sous-Bois, qui alimentait le béton des 5 stations de métro sur les cinq villes. Et la meilleure position, d'après la RATP, c'était la position en bas de la tour de la Boissière.

D'ailleurs, les locataires et les propriétaires de la tour s'en souviennent encore dans la mesure où c'était des nuisances à n'en plus finir. Donc là, je pense que le rôle de la Ville est quand même important, de façon à ne pas accepter un financement de près de 500 000 €, alors que, je rappelle, il y a quand même l'État, la Région, la Société du Grand Paris, RATP, Conseil départemental et même la Ville de Paris. Sur 1,6 milliard, s'ils ne peuvent pas financer la réhabilitation de ce qu'ils ont dégradé pendant dix ans, c'est qu'il y a quand même un vrai problème.

Patricia VAVASSORI

Mais Monsieur CAPILLON, la négociation a existé, bien entendu. Mais la restitution qui était proposée était une restitution à l'identique, c'est-à-dire non-qualitative. Nous avons souhaité, avec les deux autres villes, un aménagement qualitatif et donc forcément, il y a un coût.

Claude CAPILLON

Lorsqu'on a parlé des aménagements des stations de métro, on a le même problème. Les premiers projets étaient une présentation des stations sur un coût relativement modique et c'est ce qui d'ailleurs a fait dépasser le budget. Et effectivement, dans l'association, les cinq maires — à l'époque, il y avait Monsieur PERNÈS et après j'ai pris la suite — mais il y avait le maire de Montreuil, de Romainville, des Lilas et de Noisy-le-Sec et ils se sont battus pour avoir des stations de qualité, avec notamment des escalators qui ne devaient pas y avoir et des liaisons entre la ligne E et la 11. Donc à un moment donné, en se battant pied à pied, alors bien sûr que c'est le pot de terre contre le pot de fer, mais ils ont besoin des maires. Mais là, quand même, quand on regarde la dégradation des voiries, ça fait quand même cher pour la Ville de Rosny.

Monsieur le Maire

Ok, mais c'est encore une négociation à mener. Vous savez qu'elles sont très tendues en plus, et c'est normal, bien sûr, chacun défend son pot de terre ou son pot de fer.

Alors Noisy-le-Sec et Montreuil, c'est vrai que c'est essentiellement la Ville de Rosny qui est impactée par les travaux et un petit peu moins sur les autres communes, donc c'est vrai que nous, nous prenons le plus cher.

Vous parliez de l'association. À ce jour, je veux dire qu'elle est inexistante. Nous n'avons pas de contact avec le maire des Lilas, très très peu. Donc ce serait peut-être l'occasion de relancer cette association de la ligne 11, qui a été relancée autrement par le maire de Neuilly-sur-Marne,

qui propose justement le prolongement de la ligne 11 sur son site, de l'autre côté, vers l'Est, voilà vers l'Ouest. Absolument.

Je passe au vote pour le point n°27. Donc il y a 41 voix pour et 1 voix contre.

41 voix pour et 1 vote contre (Mme CARBONELL)

SUFFRAGES EXPRIMES	42
POUR	41 M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL
CONTRE	1 Mme CARBONELL,
ABSTENTION	0

28. ADHESION DE LA VILLE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Monsieur le Maire

Point 28, c'est l'adhésion de la Ville à la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France. Pourquoi ? Madame VAVASSORI va nous en donner les raisons.

Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire. La Ville de Rosny-sous-Bois est dotée d'une ferme pédagogique. Dans le cadre de ses missions et obligations en lien avec les animaux, le service Nature en ville de la Direction des espaces publics souhaite adhérer à différents organismes lui apportant aide à la décision et résolution de problèmes spécifiquement liés à la ferme pédagogique.

Cette contribution d'environ 400 € annuels dès 2023, permettra de garantir un accompagnement dans le suivi sanitaire des animaux de la ferme : identification, enlèvement des cadavres, etc. (ce n'est pas très agréable mais malheureusement ça existe). Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette adhésion à la Chambre d'agriculture Région Île-de-France. Merci.

Monsieur le Maire

Je passe au vote pour le point 28. Donc 41 voix pour.

UNANIMITÉ

(Mme VENTURA n'a pas pris part au vote)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**41
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

NON PRISE PART AU VOTE

**1
Mme VENTURA**

29. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU PROTOCOLE MULTIPARTITE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'AMÉLIORATION DU QUARTIER DU PRÉ GENTIL INCLUANT LA DÉMOLITION / RECONSTRUCTION DE LA COPROPRIÉTÉ DU 21 RUE DES DEUX COMMUNES A ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Le point 29, je vais le présenter. Donc c'est l'approbation de l'avenant n°1 au protocole multipartite pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du quartier du Pré Gentil, incluant la démolition / reconstruction de la copropriété du 21 rue des Deux Communes.

Donc, par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le protocole conclu avec l'État, l'ANAH, GPGE, les bailleurs sociaux Seine-Saint-Denis Habitat et les Habitations Populaires, ainsi qu'Erigère pour la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du quartier Pré Gentil incluant la démolition / reconstruction de la copropriété du 21 rue des Deux Communes, dont la durée est de cinq ans.

Pour mémoire, la mise en œuvre de ce projet a démarré fin 2018, suite à l'évacuation des 6 bâtiments de la copropriété du 21 rue des Deux Communes. Cette rénovation du quartier du Pré Gentil repose notamment sur le développement d'une offre diversifiée de logements sur ce secteur, permettant d'offrir aux locataires en place, un parcours résidentiel et d'assurer la plus grande mixité sociale à l'échelle du quartier.

A ce jour, le programme global inscrit au protocole de projet n'est pas achevé.

Il s'agit donc, aux termes de cet avenant n°1, de proroger pour 5 ans la durée de validité du protocole de projet et de prendre en compte la date de prise d'effet et d'actualiser certaines données figurant sur le plan de l'opération en termes du nombre de logements.

Donc je peux vous donner, pour mémoire : il y a 6 lots avec, à la clé, un programme spécifique, à savoir : lot 1 : 29 logements sociaux (100% PLS) - 62 logements accession sociale/ Lot 2 : 38 logements sociaux (100%PLS) / Lot 7 : 57 logements accession sociale/ Lot 8 :47 logements accession libre/ Lot 12 : 28 logements accession sociale/ Lot 15 : 36 logements accession libre.

Le programme du lot 8 a été livré au printemps 2023, tandis que les lots 7 et 12 portés par les SCCV Syringa et Althéa et dont les permis de construire ont été délivrés courant 2022-2023, sont en cours de construction.

Le lot 2 : PC délivré et prorogé. Démarrage du chantier début 2024. Le lot 15 : permis de construire déposé en cours d'instruction. Voilà, vous savez tout.

Des questions ? Non, je passe au vote pour le point n° 29.

Donc 41 votes pour, Mme VENTURA étant absente.

UNANIMITÉ

(Mme VENTURA n'a pas pris part au vote)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**41
41**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

NON PRISE PART AU VOTE

1

Mme VENTURA

30. DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AM N°294 POUR PARTIE SUR LAQUELLE SONT IMPLANTES LE LOGEMENT DE FONCTION, LA LOGE ET LE JARDIN DU GARDIEN DU STADE ARMAND GIRODIT

Monsieur le Maire

Madame VAVASSORI pour le point 30. Désaffectation d'une partie de la parcelle communale ou sont implantés le logement de fonction, la loge et le jardin du gardien, dans le cadre des travaux de la SGP pour la ligne 15.

Patricia VAVASSORI

Merci Monsieur le Maire. Dans sa séance du 26 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée, section AM n°294, d'une contenance de 1222 m², sur laquelle sont implantés le logement de fonction et la loge du gardien du stade Armand Girodit.

Cette emprise dépend du domaine public communal. Elle est destinée à la réalisation des travaux d'infrastructure et de superstructure du Grand Paris Express. La SGP envisage de réaliser un ouvrage de service, l'ouvrage annexe n°7113. Il s'agit d'un puits vertical de secours et de ventilation projeté de forme circulaire, décentré mais relié au tunnel principal et qui s'organise en 5 niveaux souterrains. L'ouvrage projeté permettra aux pompiers d'accéder au tunnel pour intervenir.

Sa cession intervient donc entre personnes publiques, sans déclassement, en revanche, sa désaffectation est nécessaire.

Le logement de fonction, la loge ainsi que le jardin sont fermés et sont libres d'occupation. Leur utilisation a totalement cessé. Ils ne sont de fait plus affectés au service public. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir constater la désaffectation définitive de la partie de ce terrain communal cadastrée AM 294 pour partie. Merci.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non. Je passe au vote. Donc pour le point n°30. Donc 42 votes pour.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

31. LOTS DANS LE CADRE DU PROJET DU CONSEIL DE QUARTIER MARNAUDES-BOIS-PERRIER INTITULÉ « ROSNY A DU TALENT »

Monsieur le Maire

Monsieur RICCARDI, vous allez nous présenter les projets du Conseil de quartier des Marnaudes et ce projet intitulé « Rosny a du talent ».

Victorio RICCARDI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque Conseil de quartier dispose d'un budget annuel. Une charte des conseils de quartier rappelle le cadre d'utilisation de ce budget.

Depuis le renouvellement des membres du Conseil, deux projets ont vu le jour sur le quartier Marnaudes / Bois-Perrier : en 2021, une fête de quartier sur le parking du G20, accueillant plusieurs centaines d'habitants venus profiter de diverses animations ludiques avec l'aide du centre socioculturel des Marnaudes. En 2022, une patinoire artificielle installée devant l'école Félix Eboué a permis à une centaine d'enfants de profiter d'une animation atypique dans le quartier, le temps d'une journée.

Pour cette année 2023, après concertation en Conseil de quartier entre février et juin 2023, les membres du Conseil des Marnaudes ont décidé d'organiser un projet festif et musical nommé « Rosny a du talent ».

« Rosny a du talent » est un événement musical ouvert à tous les Rosnéens de tous les quartiers. L'objectif étant de démontrer la diversité des talents dans nos quartiers, les membres ont identifié six catégories de présentations musicales : danse, musique, prestation solo, type violon, chant, lecture (poésie / slam) et stand up.

Pour se laisser le temps d'organiser cet événement avec un vrai maillage territorial, les membres ont décidé d'entamer ce projet en 2023 et de le finir en mai 2024. Ainsi, depuis juillet 2023, les membres ont organisé diverses réunions avec les partenaires locaux comme les trois centres sociaux de notre ville, la Direction de la communication, le Cercle J, ainsi que quelques associations.

Ils ont également lancé, entre août et septembre, un concours pour recruter l'illustrateur qui fera l'affiche de l'événement, pour rester dans la recherche de talents sur Rosny. Enfin, entre décembre et février 2024, les membres ont prévu de faire des auditions afin de sélectionner les candidats. Selon le souhait des membres, les lots pour récompenser les gagnants seront achetés par nombre de 6, afin de remercier la trentaine de lauréats que nous espérons avoir.

Par ailleurs, un partenariat avec les structures culturelles de notre Ville se mettra en place afin d'offrir à quelques gagnants la possibilité d'avoir des cours au Conservatoire.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci bien. C'est un très beau projet que nous suivrons de près et auquel nous pourrons participer. Des questions sur ce projet ? Monsieur BÉAL.

Eric BÉAL

Non, moi je n'ai pas de questions sur ce projet, mais je profite de ce sujet pour protester de nouveau sur le fait que le règlement des Conseils de quartier impose au Conseiller municipal que je suis et à l'ensemble de mes collègues, de devoir demander la permission d'assister à un Conseil de quartier, permission qui, lorsque je l'ai demandé, Monsieur le Maire, m'a été refusée, sans d'ailleurs que l'on me dise pourquoi.

Je ne comprends pas très bien que ces Conseils de quartier, qui sont soi-disant un outil de démocratie participative, soient d'une part, fermés aux Rosnéens, puisqu'une fois que les membres ont été nommés, les habitants des quartiers concernés n'ont pas la possibilité d'assister à ces Conseils. Et par ailleurs, je ne comprends pas que vous m'ayez refusé la possibilité d'assister... Il s'agissait du Conseil de quartier du Centre et du Plateau. Je ne comprends pas très bien. Soit on joue la démocratie participative et donc dans ce cas-là, on la joue pleinement, entièrement, soit on ne la joue pas et on ne s'enquiquine pas (pour rester poli) avec une structure qui, finalement, n'est pas démocratique du tout. Est-ce que vous pourriez expliquer votre point de vue s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire

Je n'ai pas à vous donner de réponse, vous la connaissez. Par contre, j'ai participé au dernier Conseil de quartier qui était ouvert au public. Il y avait peu de public, hélas, c'est dommage, mais c'était les quatre Conseils de quartier ouverts au public, auxquels j'ai pu participer. Les gens ont pu poser des questions, ce qui était très démocratique.

Je passe au vote.

Eric BÉAL

Mais vous n'ajoutez pas, Monsieur le Maire, que vous, vous êtes de droit dans le règlement des Conseils de quartier. Vous avez de droit la possibilité d'assister aux Conseils de quartier, donc ça ne change pas grand-chose. Par contre, pour les Conseillers municipaux ce n'est pas pareil.

Monsieur le Maire

Non mais je ne parle pas de cela. Je dis que ces Conseils de quartier, puisque vous reprochez qu'ils ne vous soient pas ouverts... voilà, Monsieur DELALANDE était présent, il ne m'avait pas demandé l'autorisation pour le Conseil de quartier... Non mais je ne vous en fais pas le reproche Monsieur, puisque vous habitez.... J'étais surpris de vous voir.

Franck DELALANDE

C'était un Conseil de quartier ouvert au public.

Monsieur le Maire

Bien sûr, bien sûr !

J'allais le dire, Monsieur DELALANDE, donc je ne vous en faisais pas le reproche.

Bien, nous passons au vote pour le point 31. Madame ELICE, vous n'avez pas voté. Monsieur BÉAL, non plus. Trop pris par ses vidéos. Donc 42 voix pour. Merci pour ce projet.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M.

BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

**32. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
POUR LE PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE – CHARGE DE COOPERATION CTG**

Monsieur le Maire

Madame CARBONELL, Le point n° 32, la Convention Territoriale Globale.

Marie-Pierre CARBONELL

Lors du Conseil municipal du 16 novembre 2023, en point 32, les membres du Conseil municipal ont autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement des fonds publics et territoires de l'axe 2, relative aux familles fragiles en mode d'accueil de la petite enfance.

Suite à cet accord, la Ville recevra des financements sur trois ans. Toutefois, les actions que la Ville engagera via son référent, au titre de cet accord, sont désormais à déclarer sur le portail officiel de la C.A.F. En effet, sur sa branche famille, la C.A.F. met à disposition le portail Omega, dédié aux partenaires de l'action sociale collective. Ce portail a été pensé par des gestionnaires pour simplifier les échanges entre la C.A.F. et ses partenaires. Cet outil remplace désormais les modes de transmission actuels tels le siège, l'envoi par mail ou postal.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant pilotage du projet de territoire chargé de coopération CTG.

Monsieur le Maire

Merci Madame CARBONELL. Des questions? Je passe au vote. Donc 42 voix pour. Un grand merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

42

42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

0

0

Marie-Pierre CARBONELL

Monsieur le Maire, si je puis me permettre, pour des raisons de santé, je vais être obligée de quitter ce Conseil municipal. Je voulais présenter mes excuses à tout le monde et aussi vous souhaiter à tous et à toutes de très belles fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Vous laissez un pouvoir ?

Marie-Pierre CARBONELL

Bien sûr, c'est Christine ELICE.

Monsieur le Maire

D'accord. Merci.

33. APPROBATION DE LA CHARTE DE COLLABORATION ENTRE LES ENSEIGNANTS ET LES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) DANS LES ECOLES DE ROSNY-SOUS-BOIS ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, vous nous présentez la charte des ATSEM pour laquelle nous avons eu une réunion cette semaine avec les représentants syndicaux. Donc un beau travail qui a été fait et une acceptation de cette charte.

Virginie LEFELLE

La Ville de Rosny-sous-Bois accueille tous les enfants à partir de 3 ans au sein de ses 10 écoles maternelles. Sur la ville, nous avons 73 ATSEM qui interviennent dans 89 classes de maternelle, une ATSEM par classe de petite section, une ATSEM pour deux classes en moyenne et grande section.

La charte est née suite à la mise en place de groupes de travail ATSEM et Education nationale. Près de 40 personnes (ATSEM, directeurs, enseignants) ont travaillé sur différentes thématiques : soins corporels, hygiène, santé, repas, repos, temps de transition, accueil-départ, transmission parents, transmission enseignants/ATSEM, scolarisation des enfants à besoins particuliers (éducatifs, matériels, affectifs...), organisation et animation des activités pédagogiques dans la classe et hors classe.

Cette charte a pour objectif de valoriser le métier d'ATSEM et définir les enjeux d'une collaboration qualitative ATSEM / Education nationale dans l'intérêt des enfants. Une communication sera diffusée auprès de tous les acteurs de la communauté éducative (ATSEM, directeurs d'école et enseignants).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette charte.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Oui, je profite de cette délibération, Monsieur le Maire, pour poser une question, enfin faire une remarque, et en même temps une question : Qui dit ATSEM dit effectifs, puisque là, on précise dans le rapport, le nombre d'ATSEM par classe en fonction des sections, donc il y a un aspect effectifs, 89 places, etc.

Bon, il me semble, sauf erreur de ma part, que c'est le dernier Conseil municipal avant le 1^{er} février, alors qu'il est indiqué sur le site de la Ville que les pré-inscriptions scolaires se dérouleraient en février - mars. Je ne pense pas dire une contre-vérité en disant cela.

La rentrée dernière vous a montré que – et donc nous, nous l'avons plusieurs fois indiqué – que la carte scolaire devrait potentiellement évoluer – parce que vous avez vu des mouvements de parents d'élèves – il y a un déséquilibre qui nécessite de modifier la carte scolaire, ce qui ne coûte pas très cher parce que c'est une délibération. Mais il faut le faire.

Là, ce que je comprends, c'est que du coup, et peut-être vous allez m'informer, mais ce serait quand même compliqué de dire : « on va quand même la modifier parce que visiblement elle doit être modifiée, sinon on se prépare à une rentrée où on aura les mêmes problèmes. » Et en réalité, vous n'allez pas pouvoir modifier la carte scolaire après le 1^{er} février, puisque les préinscriptions scolaires auront commencé, sauf à modifier la carte scolaire alors que les préinscriptions auront commencé, enfin qui me paraît compliqué puisque, du coup, la préinscription implique aussi une affectation. Et puis même pour les parents, ne serait-ce que d'un point de vue organisation, au-delà des aspects juridiques, c'est quand même pas mal pour les parents quand ils inscrivent leur enfant, de savoir dans quelle école il va être scolarisé, pour des questions d'organisation qu'on peut tout à fait comprendre et qui sont des questions de bon sens.

Donc, soit vous ne modifiez pas la carte scolaire et je préfère vous le dire maintenant, je pense que les problèmes vont être les mêmes qu'à la rentrée précédente, soit vous vous dites : « si, si, on va la modifier le 1^{er} février pour des inscriptions qui vont commencer le 5 ».

Je ne sais pas, c'est une question, en même temps qu'une remarque. Si vous n'entendez pas le faire, nous attirons votre attention sur le fait que vous vous exposez, encore une fois, aux mêmes problèmes et vous ne tirez pas les leçons de la rentrée précédente. Donc, c'est bien de parler des ATSEM, du nombre d'ATSEM par classe, du nombre de petite section, de moyenne section, etc., mais si la carte scolaire n'est pas modifiée, vous risquez encore une fois de vous retrouver face aux mêmes problèmes. Donc questions et remarques du coup.

Virginie LEFELLE

Donc à ce jour, concernant la carte scolaire, on n'a pas déterminé si on la redéfinissait ou pas. On attend la livraison des écoles pour pouvoir retracer une carte scolaire.

Monsieur le Maire

Ce ne sera pas pour cette année, ni pour la prochaine rentrée en tout cas, c'est sûr. Donc là, on revient donc à ce projet de charte qui a été travaillé collectivement et pour laquelle nous avons eu une rencontre avec les délégués syndicaux cette semaine et qui a été largement approuvée. Madame THIBault.

Magalie THIBAULT

Oui, nous, sur la charte, même si on trouve la démarche intéressante, il y a eu des groupes de travail qui ont mobilisé plusieurs professionnels, institutions, communautés éducatives autour de la question de la collaboration et des activités à destination des enfants.

Néanmoins, on trouve que cette charte, en fait, elle mêle plusieurs objets, notamment sur tout ce qui va concerner le métier d'ATSEM. Une charte, sauf erreur de ma part, parce que je vois qu'elle est cosignée par le Maire et Antoine CHALEIX de la DSDEN, mais elle n'a aucune valeur juridique.

Pour autant, à l'intérieur de cette charte, on repose les critères d'encadrement, notamment pour les ATSEM. On dit 1 ATSEM par classe pour la petite section, 1 ATSEM pour deux classes en moyenne et en grande section. Déjà, nous sur le fond, on trouve que c'est insuffisant pour la moyenne et la grande section. On préférerait avoir 1 ATSEM pour les moyens et 1 ATSEM pour chaque classe de grands, parce qu'on considère, et au vu en tout cas de l'ensemble des activités qui leur sont conférées, que ça permet une meilleure prise en charge des enfants et des activités, notamment sur la question de l'entretien, on sait que c'est un sujet important.

De plus, en fait, il y a certains sujets qui relèvent, pour nous, plus d'une fiche de poste, d'une actualisation d'une fiche de poste que d'une charte. Voilà. Mais du coup, une charte n'est pas, d'un point de vue juridique, opposable. On ne critique pas la démarche, mais on trouve que ça mêle plusieurs sujets et on a un vrai point d'achoppement sur le nombre d'ATSEM, notamment, sur les sections des moyens et des grands.

Monsieur le Maire

C'est quand même une base de travail pour elles et pour l'ensemble de la communauté éducative. Donc c'est un travail qui a été effectif, n'est-ce pas Madame LEFELLE, un travail de collaboration qui a été fait. Donc, je pense que chacun a pu apporter sa part. Bien sûr, elle peut toujours être améliorée et améliorable, il n'y a pas de souci.

En tout cas concernant votre deuxième remarque, c'est une réflexion que nous pouvons avoir par rapport à la répartition des ATSEM sur les enfants par rapport aux classes. Mais je pense qu'il était important d'avoir cette charte quand même, qui permet d'avoir un travail collectif et de permettre d'avoir une référence par rapport aux missions qui sont données aux ATSEM.
Monsieur BEAL.

Eric BÉAL

J'entends bien ce que vous dites, Monsieur le Maire, mais il me semble que pour avoir une référence extrêmement claire sur un poste, il s'agit de construire un profil de poste et de dire simplement : « Voilà, les ATSEM, c'est telle et telle fonction ». Une charte n'a pas la même valeur juridique.

Monsieur le Maire

Non, ça n'a rien à voir.

Eric BÉAL

On a le sentiment qu'une dame de service pourrait très bien passer fonction d'ATSEM ou profil d'ATSEM grâce à une charte. On lui présente la charte, et hop, elle passe sur des fonctions qui sont très différentes. Est-ce qu'il y a cette volonté de gérer le personnel de façon très souple mais aléatoire, et franchement, sans avoir de discussion sur la rémunération de votre part ? Ou bien est-ce que vous avez l'intention d'avoir des postes d'ATSEM qui sont clairs et précis ?

Monsieur le Maire

Je pense que les postes d'ATSEM sont clairs et précis. Là, c'est un cadre que vous allez nous préciser, Madame LEFELLE.

Virginie LEFELLE

Alors, cette convention a été mise en place aussi parce que les ATSEM, ce sont du personnel Ville et quand elles sont à l'école, elles sont sous la direction de la directrice d'école. Et au final, ce n'est pas toujours évident de savoir jusqu'où on va quand on est mairie, jusqu'où on va quand on est Education nationale. Le fait de faire cette charte, ça permet de poser le cadre à tout le monde, aussi bien Education nationale, aussi bien mairie.

Monsieur le Maire

Ça permet donc au personnel municipal d'avoir un cadre de travail connu et reconnu par le personnel enseignant. Donc ce n'est pas une fiche de poste. La fiche de poste n'a rien à voir. C'est en effet une reconnaissance du cadre de travail. Oui Monsieur BÉAL ?

Eric BÉAL

Oui, je vous prie de m'excuser parce qu'il se trouve que je viens de participer à des jurys qui permettaient à des fonctionnaires, agents des collectivités territoriales, notamment, de passer le concours pour être reconnus ATSEM. Et contrairement à ce que vous dites, les temps, la double responsabilité entre la directrice d'école, donc l'Education Nationale et puis le responsable, qui au final est Monsieur le Maire en l'occurrence, mais le responsable qui est responsable pour la Ville, les temps de passage entre ces deux responsabilités sont très clairs. Le temps qui est passé dans la classe avec l'enseignante, c'est de l'ordre de l'Education Nationale, c'est du temps pédagogique et donc là, c'est clairement la directrice ou le directeur qui est responsable. Tous les autres temps, l'accueil le matin, le temps de la pause méridienne et l'accueil du soir, c'est la responsabilité de la Ville, il n'y a aucun souci là-dessus. Donc votre charte n'apporte pas grand-chose par rapport à ça.

Monsieur le Maire

Elle n'apporte rien ! Alors je vous propose de ne pas la voter

Eric BÉAL

Encore une fois, pardonnez-moi, mais s'il y avait une fiche de poste très claire proposée aux gens qui veulent devenir ATSEM, ce serait très bien. Mais encore une fois, ma question c'est qu'est-ce que ça apporte en plus ?

Virginie LEFELLE

Le poste d'ATSEM est très clair, mais les ATSEM avaient besoin de cette charte pour clarifier leur poste de travail.

Monsieur le Maire

Voilà, c'est une demande de leur part. Je passe au vote pour le point n° 33. Donc 34 voix pour, 1 vote contre et 7 abstentions. Point suivant, Madame VENTURA.

34 voix pour, 1 vote contre (M. POINSIGNON) et 7 abstentions (R.E.S.)

SUFFRAGES EXPRIMES
POUR

42
34

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, , Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

1

M. POINSIGNON

ABSTENTIONS

7

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

Ivan ITZKOVITCH

Excusez-moi, juste une requête. On a remarqué tout à l'heure, mais puisque c'est le cas, là, on me permet de vous le dire, qu'il y a, à chaque fois, dans... parce que c'est un scrutin public quand même, même si c'est un scrutin à main levée, c'est un scrutin public qui a, sur quelques délibérations, des votes contre qui ne sont pas annoncés, en tout cas qui n'étaient pas prévus. Donc, c'est toute la liberté de chaque Conseil municipal. Mais comme c'est un scrutin public, j'aurais aimé, et c'est vrai qu'on ne l'a pas forcément, avoir le rapport du vote public pour voir, par curiosité, et puis pour information.

Monsieur le Maire

Il y a un code couleur donc je vois que...

Ivan ITZKOVITCH

Oui mais on n'a pas le temps de... on le constate à la fin. Non mais c'est compliqué de le voir en même temps, on le constate à la fin.

Monsieur le Maire

C'est Monsieur POINSIGNON qui a voté contre. Ah bah écoutez, j'ai le code couleur, là, sous les yeux.

Claude CAPILLON

Et moi, j'ai voté quoi ?

Monsieur le Maire

Alors vous ?

Une intervenante

C'est les deux pareil.

Monsieur le Maire

Non, il n'y a qu'un vote contre, ça ne peut pas être les deux pareils. Donc il y a peut-être une erreur de doigté. Attendez, je ne vous retrouve pas sur la liste, j'ai les yeux qui se croisent à cette heure-là aussi.

Ivan ITZKOVITCH

Non mais ça pose des difficultés parce que s'il y a un problème de prise en compte du vote, je ne voudrais pas qu'on ait des votes mal interprétés. En plus, ça nous concerne donc comme quoi...

Monsieur le Maire

Absolument, tout à fait. Monsieur CAPILLON, vous avez voté pour, oui.

Claude CAPILLON

Ah bah, voilà.

Ivan ITZKOVITCH

Ça fait plusieurs fois, sur plusieurs délibérations, qu'il y a eu des votes contre mais non-annoncés, donc...

34. AVENANT POUR 2023 A LA CONVENTION TRIENNALE DE COOPERATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE – 2022-2024, ENTRE LA DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire

Madame VENTURA, point n° 34.

Catherine VENTURA

Merci Monsieur le Maire. Donc, il s'agit d'un avenant à la Convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département de la Seine-Saint-Denis et notre Ville, que j'ai détaillé dans la commission Culture, sport et associations du 14 décembre.

Chaque année, un plan d'actions détaille l'ensemble des projets pour la saison 2023-2024.

Une subvention de fonctionnement de 19 400 € a été attribuée à la Ville dans le cadre du programme Éducation artistique et culturelle et pratiques amateurs, afin de mettre en œuvre les quatre projets suivants : l'éveil artistique chez les tout-petits avec de nombreuses actions artistiques et culturelles, les P.E.A.C.- projets d'éducation artistique et culturelle qui se font dans les écoles et qui permettent à 75 % des enfants rosnéens d'avoir accès à une activité culturelle via le biais de l'école. Les stages de « juillet fantastique » qui se déroulent à la Fabrique Artistique et Numérique et l'intervention du collectif Eniarof avec un détournement de pratiques sportives en installations artistiques à l'occasion des Jeux Olympiques.

Donc, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2023-2024 à la Convention triennale de coopération culturelle et patrimoniale 2022-2024, entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville et tout document y afférent.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non. Nous passons au vote. Faites attention à ce que vous votez Monsieur CAPILLON.

Une intervenante hors micro (inaudible)

Monsieur le Maire

Ce n'était pas lui tout à l'heure ? Je n'ai pas regardé les précédents, mais là je l'ai sous les yeux, là. Ça n'a pas changé le sens du vote de toute manière. Donc 42 voix pour. Le vote de Monsieur MANGON a été pris en compte.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

35. CONVENTION RELATIVE A L'APPEL A PROJETS SODAVI « CULTIVER L'HOSPITALITE ARTISTIQUE : UN NOUVEL ELAN POUR LES ARTS VISUELS EN SEINE-SAINT-DENIS » AU TITRE DES ANNEES 2023-2024-2025

Monsieur le Maire

Point n°35. Madame VENTURA.

Catherine VENTURA

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un projet artistique qui s'inscrit dans l'appel à projets « Cultiver l'hospitalité artistique vers un nouvel élan pour les arts visuels » initié par le Département. Ce projet, porté par la Fabrique artistique et numérique, avec l'intervention de deux artistes, consiste en une offre d'activités gratuites et hors les murs, sur toute la ville et à destination d'un public varié.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de cette convention annuelle de partenariat culturel.

Monsieur le Maire

Des questions ? Non. Passons au vote pour le point n°35. Monsieur DELALANDE ? Ça y est, c'est fait. Monsieur LE FLOCH. Donc 42 voix pour. Merci.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
42**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTION**

**0
0**

36. MODIFICATION DU DISPOSITIF Bafa CITOYEN ET DES REGLEMENTS AFFERENTS

Monsieur le Maire

Monsieur CAVANNA, vous allez nous proposer une modification du dispositif Bafa citoyens pour permettre aux jeunes diplômés de pouvoir s'investir plus au sein de la Ville après avoir obtenu leur diplôme.

Fabrice CAVANNA

Tout à fait. Alors actuellement, le service jeunesse accompagne les jeunes pour financer le Bafa à hauteur de 450 €.

Cependant, une fois le diplôme obtenu, très peu de jeunes travaillent ensuite au sein des structures d'accueil de loisirs de la Ville. De plus, le service enfance de la Ville rencontre des difficultés à recruter des animateurs. C'est pourquoi la Ville propose de modifier le dispositif BAFA citoyens.

L'objectif est d'obtenir un nouveau dispositif d'accompagnement qui incite les jeunes bénéficiaires à travailler au sein des accueils de loisirs de la Ville. Il est donc proposé un nouveau règlement général des bourses des aides aux projets, ainsi qu'un nouveau règlement du BAFA avec les modifications suivantes :

La modification du nom du dispositif. Dorénavant, il s'appellera, s'il est voté, « objectif BAFA ».

Le dispositif sera accessible à partir de 16 ans et non-plus 17. La priorité est donnée aux jeunes avec un projet professionnel en lien avec l'animation ou en étude/formation en rapport avec l'éducation populaire.

La ville prend en charge une part de la formation générale. La contrepartie demandée aux jeunes n'est plus 20 heures de bénévolat, mais de s'engager à réaliser leur stage pratique au sein des accueils de loisirs de la Ville, ainsi qu'une période de vacances travaillée au sein des accueils de loisirs de la Ville. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir valider les modifications du dispositif BAFA citoyens ainsi que les deux règlements.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur CAVANNA. Des questions? Oui, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Non pas une question, une position de vote. C'est un dispositif qu'on a créé, qu'on connaît très bien, que je connais personnellement très bien. Mais en fait, la modification que vous proposez, elle va dans l'autre sens. Vous tirez un bon constat, c'est-à-dire qu'on a du mal à recruter des animateurs et vous faites tout l'inverse dans les conséquences.

La première chose, c'est que, enfin, on est sur le même débat que sur les tarifs tout à l'heure, on passe le plafond de formation de 450 € à 250 €. Quand on connaît le prix d'une formation pratique autour de 800 €, peu ou prou, voilà, on se dit que le reste à charge devient à mon sens, ce n'est plus l'objectif du BAFA Citoyen, à savoir de faciliter les choses.

Donc déjà, vous excluez et vous rendez beaucoup plus difficile l'accès à la formation pratique qui coûte cher et c'est ça le problème. Pourquoi ? Parce que la formation pratique, elle n'est pas rémunérée. Alors qu'une fois qu'on a fait sa formation pratique et qu'on fait son stage, on est rémunéré, ce qui nous permet de financer ensuite le stage final. Donc là, on ne met pas de « l'huile dans le moteur » et là, vous risquez de gripper la chose, mais bon.

Au-delà de l'aspect financier, ensuite, vous dites que la priorité est donnée aux jeunes avec un projet professionnel en lien avec l'animation et en étude/formation. Mais là, vous vous trompez, vous n'avez pas fait un diagnostic. Quand vous voyez les jeunes qui candidatent pour ce type de dispositif, c'est justement des jeunes qui ne sont pas dans des études qui n'ont pas d'équivalence avec le BAFA.

Il y a plein d'études maintenant, tout ce qui est éducation populaire, STAPS, etc., vous faites un ou deux ans, vous avez une équivalence BAFA, ce qui permet d'éviter... Donc ces jeunes-là, vous ne les trouverez pas dans le BAFA, ils ne seront pas intéressés. Donc leur donner la priorité, ça n'a aucun sens, parce que justement le but du BAFA, c'est de permettre à des jeunes qui voudraient financer notamment leurs études en travaillant dans les accueils de loisirs, avec ou sans hébergement, et qui ne sont pas dans ce secteur professionnel, de le faire. Là, c'est tout l'inverse.

Et puis alors, enfin, il y a quelque chose qui paraît... mais je pense que soit vous avez de mauvaises informations, soit vous tirez les mauvaises conclusions. Vous dites que du coup, au lieu de s'engager à faire du bénévolat, on va s'engager à faire son stage pratique notamment.

Ce n'est plus les 20 heures de bénévolat au sein des structures de la Ville, mais ce n'est pas possible. Nous, pourquoi on l'avait fait ? Il y avait une raison. Pourquoi on avait fait ces 20 heures de bénévolat ? Parce que les services de la Ville n'ont pas suffisamment de places pour accueillir autant de stagiaires. Ce n'est pas possible. Déjà, vous avez des normes et ensuite, on peut comprendre aussi qu'une ville ne puisse pas avoir, pour un certain nombre de raisons, notamment de gestion, plus d'un certain nombre de stagiaires. Or, contrairement à ce que l'on peut croire, la Ville a des besoins d'embauche de gens titulaires, mais pas de stagiaires.

C'est à dire que le nombre de places de stagiaires qui étaient disponibles pour la formation, et ça n'a pas changé, n'était pas suffisant. Donc ça veut dire que tous les jeunes ne pouvaient pas. D'ailleurs, c'était très faible, il y en avait très peu et c'était même l'exception, des jeunes qui faisaient leur stage pratique au sein des structures de la Ville.

C'est pour cela qu'on avait instauré ces 20 heures de bénévolat pour dire qu'il y avait autre chose à faire dans la ville que de travailler en tant qu'animateur, parce qu'il n'y a pas de poste, et donc on avait instauré ces heures de bénévolat que vous supprimez aujourd'hui. Donc quel effet que vous allez avoir ? Vous allez déjà restreindre l'aspect financier à des jeunes pour qui le reste à charge sera trop élevé, ils ne le feront pas. Vous allez ensuite empêcher les jeunes de faire leurs stages pratique parce qu'il n'y aura pas assez de places, donc vous allez étendre la durée de la formation et enfin, vous ne réglerez pas le problème de l'animation parce que du coup, vous, vous ne reportez l'obligation d'effectuer sa formation, pardon, de travailler pour la ville qu'à la place de ces 20 heures citoyennes. Donc vous aurez un problème de financement.

Evidemment, il ne faut pas que notre vote soit interprété comme étant contre le BAFA citoyen, c'est nous qui l'avons fait le BAFA citoyen, on le connaît par cœur et si on l'a fait pour cette raison-là, c'est parce qu'on a vu les difficultés et qu'on l'a adapté au fur et à mesure.

Donc, là, en réalité, par volonté peut-être de bien faire, mais aussi de dire : « on va faire différemment que ceux d'avant », vous allez gripper la machine. Et c'est dommage parce que pour moi, c'est un dispositif qui marchait très bien. D'ailleurs, la preuve, je ne pense pas dire une bêtise en disant que ça fait quasiment plus de dix ans qu'il existe, donc c'est qu'il fonctionne bien. Il a permis, à mon avis, à des jeunes de passer le BAFA et de financer leurs études tout en travaillant. Et il y a des places de bénévolat pour la Ville. On les voyait sur les structures à Rosny Plage, on les voyait sur les structures dans le cadre d'événements municipaux. Enfin, il y a de la place pour le bénévolat, pour 20 h, pour un jeune et il n'y en a pas pour faire un stage pratique.

Donc vous risquez non seulement de ne pas améliorer l'embauche d'animateur, qu'il y ait un problème structurel et qui n'est pas uniquement de votre faute, mais vous n'allez pas l'améliorer et en plus vous allez restreindre l'accès.

C'est dommage, c'est une délibération et un changement qui ne va pas dans le bon sens. On comprend l'aspect financier en disant : « nous on doit faire des économies partout ». Là, c'est les jeunes qui voulaient faire leur BAFA qui vont en être les victimes et du coup, nous, on votera contre cette délibération. Ce n'est pas un amendement qui va dans le bon sens.

Monsieur le Maire

Merci. Monsieur CAVANNA.

Fabrice CAVANNA

Donc en fait, le dispositif que vous mis en route, il a peut-être fonctionné au départ. Maintenant, il ne fonctionne plus très bien, parce que les jeunes, une fois qu'ils ont passé leur diplôme, eh bien ils disparaissent, on les voit plus. Donc c'est intéressant quand même d'essayer de trouver un autre dispositif pour justement pouvoir les conserver au sein de la Ville.

Ivan ITZKOVITCH

Mais ce n'est pas ce que vous faites là. Ce n'est pas ce que vous faites là !

Fabrice CAVANNA

On verra, l'avenir nous le dira.

Ivan ITZKOVITCH

Mais non ! attendez, l'avenir, il ne s'agit pas de l'avenir mais du règlement que vous écrivez. Vous auriez dit qu'il y a une obligation, ce qu'on aurait pu entendre, quand on a fait son BAFA citoyen à Rosny, je ne sais pas, un ou deux ans, un certain nombre d'heures de service, une fois qu'on est titulaire, on aurait voté des deux mains pour cette délibération. Mais là, vous faites l'inverse, vous faites l'inverse. Et non, l'avenir ne le dira pas, l'avenir dira que vous n'aurez plus aucun jeune dans le BAFA citoyen. C'est dommage.

Monsieur le Maire

Monsieur DELALANDE.

Franck DELALANDE

Pour notre groupe R.E.S, c'est pareil, on partage en tous les cas l'analyse qui a été faite. Et ce n'est pas en prenant moins en charge justement la participation financière que les jeunes vont s'engager dans le dispositif. C'est contre-productif. Pour toutes ces raisons, on votera contre.

Monsieur le Maire

Très bien. Monsieur CAVANNA, vous avez entendu toutes ces remarques.

Fabrice CAVANNA

J'ai entendu toutes ces remarques et je les ferai remonter.

Monsieur le Maire

Absolument.

Fabrice CAVANNA

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Mais ce soir, nous allons quand même passer au vote pour ce point n°36. Donc 27 voix pour et 15 votes contre.

27 voix pour et 15 votes contre (6 URAM, 7 R.E.S., MM NOBRE et CHAMBORAIRE)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
27**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI,

CONTRE

15

M. CHAMBORAIRE, M. NOBRE, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

ABSTENTION

0

37. DEROGATION TEMPORAIRE AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES INCLUS DANS LA BRANCHE D'ACTIVITE « ALIMENTATION » ET LA BRANCHE D'ACTIVITE « MAGASINS MULTI-COMMERCES » DE ROSNY-SOUS-BOIS POUR L'ANNEE 2024.

Monsieur le Maire

Monsieur NOBRE pour le point n°37.

Antonio NOBRE

Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire peut accorder cette dérogation pour l'ouverture de 12 dimanches pour 2024. Des demandes de dérogation ont été émises à ce titre par plusieurs entreprises pour la branche d'activité « alimentation » en faveur d'une ouverture toute la journée, les dimanches suivants : les 7, 14 et 21 janvier, le 30 juin, les 1^{er} et 8 septembre, le 24 novembre, les 1^{er}, 8, 15, 22, 29 décembre 2024.

La consultation des organisations syndicales, des employeurs et des salariés de chacune de ces branches a été effectuée par courrier recommandé, daté du 22 août 2023. A l'issue de cette consultation, 3 réponses favorables nous sont parvenues : le MEDEF en date du 30 août 2023, la CFTC en date du 28 août 2023. Toutes les autres organisations consultées n'ont pas répondu.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale pour ces 12 dimanches de l'année 2024, pour les commerces de détail situés sur le territoire de la ville, inclus dans la branche d'activité « alimentation » et la branche d'activité « magasins multi-commerces ».

Monsieur le Maire

Donc c'est un point que nous présentons régulièrement, chaque année, depuis moult années. Des questions ? Non. Nous passons au vote pour le point n°37. Donc 35 voix pour, 2 votes contre et 5 abstentions. Ceux qui se croisent.

35 voix pour, 2 votes contre (R.E.S. - MM DELALANDE et PAUTRE) et 5 abstentions (R.E.S.- MMES THIBAUT, BÖNNER, ZERROUR, KELOUA, M. BÉAL)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

CONTRE

2

M. DELALANDE, M. PAUTRE

ABSTENTIONS

5

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. BEAL

Reprise des discussions et explications sur les points n° 18 et 19

18. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU PRIMAIRE – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'UN MONTANT TOTAL DE 24 908,78 €

19. SOUTIEN DE LA VILLE AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE – SUBVENTIONS D'UN MONTANT DE 5 800 €

Monsieur le Maire

Bien, je reviens sur les points 18 et 19. Je vous apporte les éléments de réponse. En effet, donc c'était un reliquat puisque le 24 mai dernier, le Conseil municipal a adopté la délibération n°3 des répartitions des crédits de subventions pour l'exercice 2023.

En annexe de cette délibération transmise au contrôle de légalité le 2 juin 2023, apparaissent les détails des projets pédagogiques accordés lors de la Commission réunissant la Ville et l'Education Nationale le 12 octobre 2022, et ce pour un montant global de 95 000 € (écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées).

Les deux dernières lignes de la rubrique de 220 projets pédagogiques faisaient apparaître 25 911,17 € pour les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que 6 942 € pour les collèges et lycées de crédits non-affectés. Donc je peux vous donner la déclinaison et vous retrouverez ça dans vos documents budgétaires du mois de mai avec l'ensemble des subventions.

Je peux vous donner ce qui avait été voté à l'époque. Voilà ce qui apparaît dans ces documents. Donc, il y avait la réalisation d'une fresque murale pour la coopérative école maternelle Pré Gentil pour 800 €, « jardinage à l'école » pour l'école maternelle Pré Gentil 600 €, création d'un banc de l'amitié, d'une fresque et de l'édition d'un album pour l'école maternelle Boutours pour 4 500 €, « explorer la vie animale » pour l'école maternelle Dolto pour 586,93 €, la découverte des quatre éléments pour l'école primaire Félix Eboué pour un montant de 3 922,90 €, la découverte du cirque à l'école maternelle Dolet pour 1 570 €, sensibilisation à l'art pour l'école maternelle Pré Gentil pour 840 €, sensibilisation à la culture artistique pour l'école primaire Mondor pour 1 000 €, le développement durable à l'école maternelle Jean Moulin pour 1 500 €, construire une culture sportive pour l'école primaire Eugénie Cotton pour 2 842 €, mini-séjour à Bois le Roi pour l'école primaire Eugénie Cotton pour 3 500 €, projet d'éducation artistique et culturelle pour l'école maternelle Kergomard pour 500 €, séjour de découverte pour l'école primaire Boutours pour 10 000 €, séjour de découverte pour l'école primaire du Centre pour 18 927 €, « écriture et illustration » pour l'école primaire Jean Moulin pour 2 000 €, « l'hymne de nos campagnes » pour le collège Albert Camus pour 1 725 €, classe Festival Côté court pour le collège Saint-Exupéry pour 300 €, prix littéraires adolescents pour le collège Saint-Exupéry pour 1 541 €, Rosny en poésie Souvenirs d'enfants pour le collège Saint-Exupéry pour 592 €, Théâtre Forum pour le lycée Charles de Gaulle pour 1 900 € et Solar Orbiter au voyage de la Terre au Soleil pour le lycée Charles de Gaulle pour un montant de 3 000 €.

Les crédits non-affectés étant donc de 25 911,17 €. Voilà, donc vous retrouverez ces répartitions dans le cadre de la délibération n° t3 du 24 mai 2023.

Donc, en effet, il restait un reliquat dont nous avons parlé, et c'est avec cela que Madame LEFELLE a fait sa répartition, si je ne me trompe. Donc vous pourrez avoir tous les éléments dans votre budget voté le 24 mai dernier.

Donc je passe au **vote du point 18**. Oui, Madame THIBAUT ?

Magalie THIBAUT

Du coup, les projets pédagogiques qui ont été actés, ce sont des crédits qui ont pu être actés grâce à un reliquat, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Oui, de 6 942 €.

Magalie THIBAULT

D'accord, mais du coup, comment est-ce que les écoles peuvent déposer des projets, alors qu'il n'est pas censé y avoir de reliquat sur cette période-là ? Je ne comprends pas. En fait, à quel moment du coup, pour pouvoir bénéficier de ces financements-là, à quel moment ils doivent faire la demande ? Parce qu'on n'est jamais garanti qu'il y ait un reliquat en fait sur cette partie-là. C'est pour ça que j'ai du mal à comprendre en fait.

Virginie LEFELLE

Oui, on fonctionne chaque année avec un reliquat pour pouvoir répondre aux projets pédagogiques qui ont besoin d'une réponse urgente.

Monsieur le Maire

Et sachant que ces projets ont été actés le 12 octobre 2022 pour ce montant global de 95 000 € et ce reliquat qui permet de mettre en place ces projets pédagogiques.

Ivan ITZKOVITCH

Donc tout a été consommé sur cette ligne ?

Monsieur le Maire

Voilà.

Ivan ITZKOVITCH

Il n'y a pas un reliquat. Tout a été consommé, toutes les lignes, tout a été consommé pour l'année 2023 ?

Monsieur le Maire

Maintenant oui.

Ivan ITZKOVITCH

Maintenant, oui. D'accord. Donc, il y a eu un malentendu dans la réponse qui a été faite.

Monsieur le Maire

Maintenant, c'est clair, parce que je n'avais pas ces éléments-là.

Ivan ITZKOVITCH

Non, non, mais c'est très clair, c'est très clair.

Monsieur le Maire

Donc, je vous propose de passer au vote.

Eric BÉAL

Donc, ce n'est pas, contrairement à ce qui nous est écrit, pour l'année scolaire 2023/2024, mais c'est mal écrit.

Monsieur le Maire

Si.

Eric BÉAL

Non, puisqu'il va y avoir en 2024, un autre budget voté.

Virginie LEFELLE

Si, puisqu'on valide les projets pédagogiques dans la même commission, enfin le restant 2023 et l'année 2024.

Franck DELALANDE

Comment sont choisis les projets ?

Monsieur le Maire

La commission d'attribution a lieu en novembre. Voilà, donc là, elle avait lieu en octobre, donc bien sûr, il y a un décalage. Mais là, c'est tout ce qui est acté pour l'année 2023, parce qu'on a mangé tous les crédits. L'année civile 2023. Voilà.

Alors qui n'a pas voté ? Si c'est bon.

Donc 37 voix pour et 5 abstentions. Ok. Donc là c'était pour **le point 18**.

37 voix pour

et 5 abstentions (Mmes. BÖNNER, KELOUA, THIBAUT et MM PAUTRE, DELALANDE)

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

42
37

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme ZERROUR, , M. BEAL

**CONTRE
ABSTENTIONS**

0
5

Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE

Monsieur le Maire

Le point 19, pour les collèges. Nous passons au vote. Oui, Monsieur DELALANDE ?

Franck DELALANDE

Excusez-moi Monsieur, sur la délibération précédente, ce que je voulais comprendre... Enfin, on n'a pas eu de réponse sur comment les projets ont été choisis, comme on avait mis en lumière qu'il y en avait 16 qui ont été déposés et 11 de retenus.

Virginie LEFELLE

En fonction du projet pédagogique, il faut que ça ait un rapport aussi avec le programme scolaire et que ce soit équitable en fonction de tous les enfants de la ville.

Monsieur le Maire

Ok, donc nous votons pour **le point 19**.

Donc 42 voix pour. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR

42
42

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. MESA GIRALDO, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. POINSIGNON, Mme JACAMENT, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE
ABSTENTION

0
0

38. DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Les décisions municipales maintenant. Des questions ? Non. C'est une prise d'acte.

PRISE D'ACTE

QUESTIONNES DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous avons deux questions diverses. Madame THIBAUT, je vous laisse les lire et c'est Madame LEFELLE qui apportera les réponses.

Magalie THIBAUT

Oui, merci. La première question, Monsieur le Maire, vous avez été destinataire d'une demande de rendez-vous par la FCPE des groupes scolaires Jean Mermoz et Félix Eboué, au sujet des projets de rénovation des écoles des quartiers Bois-Perrier et Marnaudes.

Vous leur avez répondu par courrier, le 28 novembre 2023, que vous aviez pris la décision d'engager un projet de rénovation de l'école élémentaire Félix Eboué, en lien avec les travaux portés par la Société du Grand Paris.

Cette rénovation entraînerait la fermeture temporaire de l'école pendant deux ans entre 2024 et 2026. Vous indiquez que pendant cette période, les élèves de cette école seraient accueillis sur le groupe scolaire des Marnaudes actuellement en rénovation.

Vous leur avez indiqué qu'une réunion d'information serait programmée le 5 février 2024 à ce sujet sur le groupe scolaire des Marnaudes. Néanmoins, au vu des questions et interrogations qui sont nombreuses sur ce projet d'envergure à l'échelle du quartier, les parents d'élèves souhaiteraient obtenir un rendez-vous avant le 5 février, afin de vous faire part en amont de la réunion de leurs questions.

Serait-il également possible d'envisager la tenue d'un comité de suivi des travaux, ouvert aux parents pendant toute la durée des travaux, c'est-à-dire 2 ans ?

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, la réponse, s'il vous plaît.

Virginie LELFELLE

Concernant votre question sur les travaux de rénovation de l'école élémentaire Félix Éboué et le courrier adressé aux parents d'élèves élus en date du 28 novembre dernier, en effet, les élèves de cette école seront accueillis au sein du groupe scolaire Marnaudes/Mermoz à compter de la rentrée 2024.

La municipalité a fait le choix de faire des travaux de rénovation thermique et acoustique d'ampleur sans la présence des enfants au sein du bâtiment, notamment, en raison du chantier de la SGP proche. Ceci pour préserver une qualité de l'accueil et des enseignements et recevoir les élèves dans un bâtiment rénové à la rentrée 2026, pour de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants et de travail pour les équipes éducatives.

Les directeurs et directrices des écoles Félix Éboué, Marnaudes et Mermoz, ainsi que les directions des accueils de loisirs et les équipes de la direction de l'éducation travaillent actuellement de concert sur l'organisation de l'accueil des écoliers en prenant en compte les différents aspects, nombre de salles de classe nécessaires et répartition dans les différents locaux disponibles à la rentrée 2024, bureau de l'équipe éducative, Éducation nationale et Ville, organisation entrée et sortie des enfants, organisation des temps de récréation, organisation de la pause méridienne, organisation des accueils de loisirs.

La réunion du 5 février permettra d'échanger avec les représentants de parents d'élèves qui, s'ils le souhaitent, pourront communiquer leurs questions en amont par écrit à la direction de l'éducation, afin de les prendre en compte dans les scénarios.

Une seconde réunion avec les parents représentants sera prévue fin mai pour leur présenter l'organisation finalisée. Mi-juin, une réunion avec l'ensemble des parents sera organisée sur site pour les informer du nouveau dispositif pour la rentrée 2024.

Concernant votre demande de comité de suivi ouvert aux parents, les réunions de chantier, tout comme les COPIL et COTEC ne sont pas ouverts aux parents d'élèves. Des informations sur l'avancement du chantier pourront faire l'objet d'un point lors des Conseils d'école qui sont les instances adaptées.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE. Deuxième question, Madame THIBAUT.

Magalie THIBAUT

Merci pour votre réponse. Deuxième question, cela concerne le marché de restauration scolaire. Le marché de la restauration arrivant à son terme le 31 août 2023, une nouvelle consultation a été lancée en début d'année par la municipalité.

Nous avons cru comprendre, sans avoir eu d'information officielle, que la municipalité avait retenu le candidat sortant, à savoir ELIOR. Ne voyant aucune information à ce sujet dans l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir, nous souhaitons en avoir la confirmation.

Nous souhaitons également avoir connaissance de l'analyse qui vous a conduit à renouveler ce marché, alors que nous avons constaté collectivement de nombreuses insatisfactions dans nos écoles en matière de qualité des repas et y compris de quantité. Quels changements ce nouveau marché de restauration va-t-il apporter dans nos écoles ?

Monsieur le Maire

Madame LEFELLE, merci pour la réponse.

Virginie LEFELLE

Le marché de restauration scolaire actuel se termine au 31 décembre, puisqu'il a fait l'objet d'un avenant le prolongeant jusqu'à la fin de l'année 2023, ceci afin de permettre des temps de concertation avec des représentants de parents d'élèves sur le contenu du cahier des charges et d'effectuer un *sourcing* auprès des différents opérateurs avant la publication des pièces du marché. En effet, le candidat retenu suite à l'analyse des offres des 3 candidats et des 2 tours de négociation et la société ELIOR, récemment rachetée par le groupe Derichebourg.

Pour le renouvellement du marché de restauration, la Ville a souhaité être accompagnée d'une A.M.O. qui s'est chargée d'effectuer l'analyse en toute impartialité, au regard des offres faites par les candidats. Le résultat final présenté aux parents d'élèves a pu apporter les explications qui ont déterminé ce choix. La présentation pourra être communiquée aux élus la souhaitant.

Selon le Code de la commande publique, les marchés de restauration scolaire relèvent des prestations de service social sans seuil et la procédure adaptée MAPA ne nécessite pas de passage en C.A.O. Ce nouveau marché doit permettre d'améliorer la qualité des repas servis aux enfants à compter du 2 janvier, avec des engagements sur la réouverture au printemps prochain de la cuisine centrale de Rosny, ce qui permettra une production au plus près, avec une capacité de 15 000 repas par jour, alors que Fresnes en produit 60 000 par jour.

La qualité des produits avec, notamment, des produits frais préparés sur la légumerie (purée de fruits maison, légumes crus). Des livraisons en circuits rapides avec des distances courtes et une bonne note sur le développement durable. Les réassorts seront aussi plus rapides pour répondre aux fluctuations du nombre de repas et au réajustement des quantités. Deux personnes dédiées pour le marché de Rosny. Le recrutement de personnel local sur les offices. Des visites régulières de la cuisine centrale pour le suivi des prestations par les parents et les enfants.

Concernant les deux autres candidats non retenus : concernant SOGERES, les réponses apportées au cahier des charges étaient peu satisfaisantes au regard des exigences, même si, suite à la soutenance, certaines réponses ont été améliorées.

Cependant, une offre financière de 28 % supérieure aux candidats retenus. Des produits plutôt de bonne qualité qui correspondaient au cahier des charges, un provisionnement sur les pénalités qui n'augurait rien de bon. Cuisine centrale située à Osny (95) à 42 kilomètres et donc très loin de Rosny.

Concernant SCOLAREST, les produits proposés n'étaient pas de très bonne qualité (absence de produits frais pour les légumes qui étaient de la conserve ou des surgelés et des légumes hors saison. Aucune préparation maison pour les purées de fruits. Cuisine centrale à Athis-Mons (91) à 26 kilomètres et donc assez loin de Rosny.

Monsieur le Maire

Merci Madame LEFELLE.

Bien ce Conseil municipal est terminé. Je vous souhaite une bonne fête de Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et donc nous nous retrouverons le 1^{er} février 2024 ici même. Bonne fin d'année à tous.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 23h30.



La secrétaire de séance

Mme Patricia VAVASSORI



Le Maire,

Jean-Paul FAUCONNET

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

